

BILAN DE LA CONCERTATION



Source : ECTM

Vu pour être annexé à la délibération du
arrêtant le Plan Local d'Urbanisme
Le Maire, Monsieur Julien STEVANT

Groupe d'étude fédéré par le collectif CAP.T, mandataire :



SOMMAIRE

1. LES MODALITES DE LA CONCERTATION DU PLU DEFINIES PAR LA COMMUNE DE RIVES	5
2. CE QUI A ETE REALISE ...	6
2.1. Information régulière par la Ville de l'avancement de la procédure et du contenu du projet	6
2.1.1. Avis de lancement de la procédure de la révision du PLU sur le site internet de la Ville et mise en ligne d'une carte collaborative pour recueillir l'avis des habitants	6
2.1.2. Article sur le lancement de la révision et l'accès par le public à la carte collaborative - « Fil d'Info Rives » - Mai 2022	9
2.1.3. Avis sur la réunion publique n°1 du 5 décembre 2022 – Le Fil d'Info Rives	10
2.1.4. Retour sur la réunion publique n°2 consacrée à la présentation du PADD – Publication Facebook – Ville de Rives	11
2.1.5. Article d'avril 2023 – Dossier du journal municipal de Rives : Pour une ville à taille humaine	12
2.1.6. Article du journal municipal sur le PADD du PLU – Octobre 2023	13
2.2. La mise en place d'une carte collaborative dès le départ de l'étude de la révision du PLU	14
2.3. Réunions publiques	16
2.3.1. Réunion publique n°1 du 5 décembre 2022 : Restitution du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement	16
2.3.2. Réunion publique n°2 du 20 septembre 2023 : Présentation des orientations du PADD	18
2.3.3. Réunion publique n°3 du 15 avril 2025 : Présentation du projet de PLU avant arrêt	19
2.3.4. L'annonce de trois permanences pour recevoir les habitants après la réunion publique n°3	21
2.4. Les articles parus dans la presse locale en lien avec le PLU	22
2.4.1. Annonce par voie de presse locale de la réunion publique n°1 du 5 décembre 2022	22
2.4.2. Article du Dauphiné Libéré sur la réunion publique n°1 du 5 décembre 2022	22
2.4.3. Article du Dauphiné Libéré sur la réunion publique n°2 du 20 septembre 2023	23
2.4.4. Article du Dauphiné Libéré du 22/02/2025 sur la tenue du 2 nd débat du PADD en conseil municipal du 20 février 2025	24
2.4.5. Article du Dauphiné Libéré sur la réunion publique n°3 du 15 avril 2025	25
2.5. Bilan de la concertation par Monsieur Gout, Adjoint délégué à l'aménagement, aux travaux, à l'urbanisme et à l'environnement	26
3. Annexe : Carte collaborative - Restitution des contributions des habitants	1
3.1. Définition	1

3.2. Questions posées	1
3.3. Réponse des participants	2
3.3.1. Indiquez un point de vue que vous appréciez	3
3.3.2. Indiquez un « morceau » de paysage que vous appréciez particulièrement / que vous avez envie de montrer	4
3.3.3. Indiquez un « morceau » de paysage que vous n'appréciez pas	5
3.3.4. Indiquez un espace naturel que vous appréciez particulièrement	6
3.3.5. Indiquez un élément de patrimoine bâti représentatif de votre territoire	7
3.3.6. Indiquez un élément de patrimoine végétal représentatif de votre territoire	8
3.3.7. Indiquez un quartier que vous trouvez réussi	9
3.3.8. Indiquez un quartier que vous ne trouvez pas réussi	10
3.3.9. Indiquez un quartier dans lequel vous aimeriez vivre	12
3.3.10. Indiquez un espace public (place, parc, jardin, rue...) de qualité que vous appréciez	12
3.3.11. Indiquez un espace public qui mériterait d'être amélioré	14
3.3.12. Indiquez un parcours particulièrement agréable à pied	16
3.3.13. Indiquez un parcours particulièrement agréable à vélo	17
3.3.14. Indiquez des points, des parcours critiques à pied	18
3.3.15. Indiquez des points, des parcours critiques à vélo	19
3.3.16. Indiquez des points, des parcours critiques en voiture	20
3.3.17. Indiquez les cheminements piétonniers, continuités piétonnières à créer	22
3.3.18. Indiquez des parcours cyclables à créer	24
3.3.19. Indiquez des endroits où développer le stationnement vélo	25
3.3.20. Indiquez des endroits où développer le stationnement voiture	26
3.3.21. Indiquez des endroits où développer la recharge de véhicules électriques	27

1. LES MODALITES DE LA CONCERTATION DU PLU DEFINIES PAR LA COMMUNE DE RIVES

Les modalités de la concertation réglementaire définies dans la délibération de prescription de l'élaboration du PLU du 30 septembre 2021 sont les suivantes.

- Diffusion par voie d'affichage en Mairie, sur les panneaux municipaux et sur le site internet de la Ville et le journal municipal, d'un avis informant du lancement de la procédure de révision du PLU
- La mise à disposition du public en Mairie et sur le site internet de la ville, d'un dossier de présentation du projet de PLU en cours d'élaboration qui évoluera au fur et à mesure de l'avancement du projet, ainsi qu'un registre de concertation sur lequel il pourra consigner ses observations
- Mise à disposition d'une adresse électronique permettant à la population de transmettre ses observations tout au long de la concertation
- Information régulière dans le journal municipal et sur le site internet, sur l'avancement de la procédure et le contenu du projet
- Trois réunions publiques, portant respectivement sur : 1- le diagnostic du rapport de présentation et les enjeux issus de ce diagnostic ; 2- le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ; 3- la traduction réglementaire (règlement écrit du PLU et documents graphiques du règlement).

2. CE QUI A ETE REALISE ...

2.1. Information régulière par la Ville de l'avancement de la procédure et du contenu du projet

2.1.1. Avis de lancement de la procédure de la révision du PLU sur le site internet de la Ville et mise en ligne d'une carte collaborative pour recueillir l'avis des habitants

Connexion

Actualités Tout savoir sur Rives Agenda Vie municipale Mairie pratique Téléservices Annuaire Contacts



1 2 3 4 5 6 7 8 9

Grands projets

PLAN LOCAL D'URBANISME : lancement de la procédure de révision

Par délibération du 30 septembre 2021, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Rives en vigueur depuis décembre 2013.

Cette délibération,  accessible ici, fixe les objectifs de la révision du PLU et les modalités de concertation de la population.



Procédure de révision du PLU 2022-2024

-  Délibération du 30 septembre 2021, fixant les objectifs de la révision du PLU et les modalités de concertation de la population
-  Accédez à la carte collaborative en ligne ici
-  Consultez au préalable le guide d'utilisation de cette carte

La révision du PLU de la commune devra permettre de mieux maîtriser, coordonner le développement de la commune et d'améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants. Précisément, le futur règlement permettra le ralentissement des constructions collectives, garantira l'urbanisation sur les secteurs bâtis, mais sans densité excessive, et tout en préservant le tissu pavillonnaire et devra préparer le territoire communal à relever les défis environnementaux de demain.

Pour mener cette mission, la Ville de Rives est accompagnée par un bureau d'étude spécialisé dans l'élaboration de documents d'urbanisme : le bureau d'études « CAP T » - Collectif d'Accompagnement de Projets de Territoire, composé d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes et d'écologues.

La révision du PLU est une démarche qui va s'échelonner sur deux ans jusqu'à mi-2024.

Elle comprend différentes phases jusqu'à l'approbation du document par le conseil municipal. Elle débute par la phase de diagnostic et d'état initial de l'environnement du territoire, suivie de la phase d'écriture du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de la Ville. Le PADD donne lieu à un débat en conseil municipal. Il est ensuite traduit en règles d'urbanisme : Où et comment construire, protéger, préserver, valoriser ? Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) par quartier et secteur, et/ou par thème (paysage, nature en ville, patrimoine,...) sont étudiées en parallèle du règlement.

Une carte collaborative



Durant la phase de diagnostic et d'état initial de l'environnement qui débute, la Ville a choisi de lancer la concertation par la mise en place d'un outil accessible au plus grand nombre : **la mise en ligne d'une carte collaborative interactive.**

Cette carte vous permet d'exprimer des points de vues et des avis sur le territoire à partir d'une série de questions qui concernent le paysage, l'environnement, les quartiers, les espaces publics, la mobilité tous modes confondus.

La carte collaborative est accessible du 26 avril au 25 juin 2022

 Accédez à la carte collaborative en ligne ici

 Consultez au préalable le guide d'utilisation de cette carte

A la fin de la période de mise en ligne de la carte collaborative, la Ville tirera le bilan de vos contributions. Ce bilan viendra enrichir la phase de diagnostic et d'état initial de l'environnement du territoire.

Ce bilan vous sera présenté lors de la 1ère réunion publique de la révision du PLU, à la rentrée en septembre 2022.

D'autres dispositifs d'information et de concertation



D'autres dispositifs sont aussi à votre disposition pour vous informer et vous exprimer pendant toute la durée de la révision du PLU :

- Diffusion, par voie d'affichage en Mairie, sur les panneaux municipaux ainsi que sur le site internet de la Ville et le journal municipal,
- Mise à disposition du public en Mairie et sur le site internet de la ville, d'un dossier d'avancement des études du projet de révision du PLU, ainsi que d'un registre de concertation sur lequel vous pouvez consigner vos observations, /li
- Mise à disposition d'un formulaire de contact via l'adresse électronique (www.mairie-rives.fr) vous permettant de transmettre vos observations tout au long de la concertation,
- Information régulière dans le journal municipal et sur le site internet, sur l'avancement de la procédure et le contenu du projet,
- Trois réunions publiques à la fin de chacune des phases de la révision du PLU. Chaque réunion fera l'objet d'une publicité préalable et sera assortie de la mise à disposition du registre de concertation précité sur lequel vous pourrez consigner vos observations

Site internet de Rives

2.1.2. Article sur le lancement de la révision et l'accès par le public à la carte collaborative - « Fil d'Info Rives » - Mai 2022



POUR TOUT SAVOIR À RIVES !

N° 3
MAI
2022

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 30 septembre 2021, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Rives en vigueur depuis décembre 2013.

“La révision du PLU de la commune devra permettre de mieux maîtriser, coordonner le développement de la commune et d'améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants. Précisément, le futur règlement permettra le ralentissement des constructions collectives, garantira l'urbanisation sur les secteurs bâtis, mais sans densité excessive, et tout en préservant le tissu pavillonnaire et devra préparer le territoire communal à relever les défis environnementaux de demain. ”

La révision du PLU est une démarche qui va s'échelonner sur deux ans jusqu'à mi-2024. Elle comprend différentes phases jusqu'à l'approbation du document par le conseil municipal.

Elle débute par la phase de diagnostic et d'état initial de l'environnement du territoire, suivie de la phase d'écriture du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) de la Ville. Le PADD donne lieu à un débat en conseil municipal. Il est ensuite traduit en règles d'urbanisme : Où et comment construire, protéger, préserver, valoriser ? Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) par quartier et secteur, et/ou par thème (paysage, nature en ville, patrimoine,...) sont étudiées en parallèle du règlement.

UNE CARTE COLLABORATIVE EN LIGNE



Durant la phase de diagnostic et d'état initial de l'environnement qui débute, la Ville a choisi de lancer la concertation par la mise en place d'un outil accessible au plus grand nombre : la mise en ligne d'une carte collaborative interactive, disponible sur www.mairie-rives.fr, jusqu'au 25 juin 2022

Cette carte vous permet d'exprimer des points de vues et des avis sur le territoire à partir d'une série de questions qui concernent le paysage, l'environnement, les quartiers, les espaces publics, la mobilité tous modes confondus. **Elle est accompagnée d'un guide d'utilisation.**

Pour mener cette mission, la Ville de Rives est accompagnée par un bureau d'étude spécialisé dans l'élaboration de documents d'urbanisme : le bureau d'études « CAP T » - Collectif d'Accompagnement de Projets de Territoire, composé d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes, d'écologues.

LES DISPOSITIFS POUR VOUS INFORMER ET VOUS EXPRIMER PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA RÉVISION DU PLU :

- **Diffusion**, par voie d'affichage en Mairie, sur les panneaux municipaux ainsi que sur le site internet de la Ville et le journal municipal,
- **Mise à disposition du public** en Mairie et sur le site internet de la ville, d'un dossier d'avancement des études du projet de révision du PLU, ainsi que d'un registre de concertation sur lequel vous pouvez consigner vos observations,
- **Mise à disposition d'un formulaire de contact** via l'adresse électronique (www.mairie-rives.fr) vous permettant de transmettre vos observations tout au long de la concertation,
- **Information régulière** dans le journal municipal et sur le site internet, sur l'avancement de la procédure et le contenu du projet,
- **Trois réunions publiques** à la fin de chacune des phases de la révision du PLU. Chaque réunion fera l'objet d'une publicité préalable et sera assortie de la mise à disposition du registre de concertation précité sur lequel vous pourrez consigner vos observations.

Le Fil d'Info de Rives est édité par la Ville de Rives.
Directeur de la publication : Julien Steinet

Suivez l'actualité en temps



2.1.3. Avis sur la réunion publique n°1 du 5 décembre 2022 – Le Fil d'Info Rives



POUR TOUT SAVOIR À RIVES !

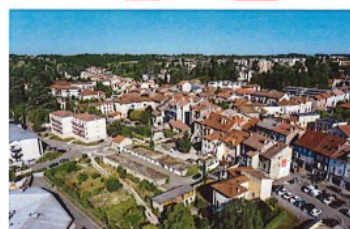
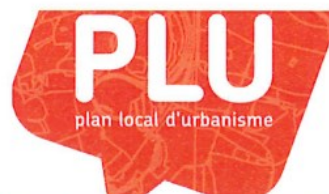
RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du 30 septembre 2021, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Rives en vigueur depuis décembre 2013.

Cette démarche qui va s'échelonner sur deux ans jusqu'à mi-2024, comprend différentes phases obligatoires jusqu'à l'approbation du document par le conseil municipal.

La phase de diagnostic et d'état initial de l'environnement du territoire, étant désormais close, la Ville de Rives organise **une réunion publique** destinée à vous présenter les conclusions de cette opération préalable :

LUNDI 5 DÉCEMBRE À 19H
SALLE F. MITTERRAND, PARC DE L'ORGÈRE



En présence de Sylvie Vallet, du bureau d'études CAP T qui accompagne la Ville de Rives dans cette démarche, vous bénéficierez à cette occasion d'une présentation des enjeux de cette révision. Un partage du diagnostic, issu en partie de la carte collaborative qui a été mise en ligne et a permis de récolter les observations des habitants, sera également proposé.

Cette réunion constituera aussi un temps d'échanges pour répondre à vos interrogations sur la procédure de révision. Néanmoins les demandes individuelles ne seront pas abordées lors de celle-ci et seront traitées lors de phases de travail à venir.

Novembre 2022 – Le Fil d'Info Rives

2.1.4. Retour sur la réunion publique n°2 consacrée à la présentation du PADD – Publication Facebook – Ville de Rives

 **Ville de Rives**
Publié par Guillaume Fabre · 22 septembre, 11:52 ·

URBANISME | Révision du Plan Local d'Urbanisme : présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Mercredi soir, en salle François Mitterrand se déroulait une réunion publique essentielle à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) avec la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui formalise les grandes orientations retenues par la Municipalité pour les 10 années à venir.

Accompagnés par Sylvie Vallet, urbaniste et géographe du collectif CAP.T, mandaté par la Ville de Rives pour coordonner cette révision, Julien Stevant, maire et Jean-Paul Gout, adjoint délégué à l'aménagement, au travaux, à l'urbanisme et à l'environnement, ont donc présenté les grands axes du développement futur de la commune, issu d'un diagnostic partagé avec les habitants.

✔ Trois grands axes, qui devront se traduire réglementairement par la suite, ont ainsi été abordés :

- ➡ Soutenir un modèle d'aménagement et de développement responsable et soutenable face à l'urgence des enjeux environnementaux et climatiques,
- ➡ Conduire un développement plus apaisé et maîtrisé de Rives, qui préserve son caractère de petite ville à la campagne et répond à son statut de pôle principal du Pays Voironnais
- ➡ Inscrire le territoire de Rives dans la trajectoire de la neutralité foncière en 2050 (Loi Zéro Artificialisation Nette ou ZAN, qui impose une modération de la consommation foncière et la limitation de l'étalement urbain).

Ces grands principes ont été détaillés avec des précisions sur les politiques générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation des continuités écologiques.

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables précise ainsi de nombreux points en matière de choix sur l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Le Conseil municipal doit prochainement débattre de ces grandes orientations, dont toute la difficulté de mise en œuvre résidera ensuite dans la traduction réglementaire proposée.

✔ Vous pouvez d'ores et déjà consulter ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ici : <http://www.mairie-rives.fr/datas/users/4-projet%20padd.pdf>



2.1.5. Article d'avril 2023 – Dossier du journal municipal de Rives : Pour une ville à taille humaine

DOSSIER

POUR UNE VILLE À TAILLE HUMAINE

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en 2013, est l'une des priorités absolues de la Municipalité. Ce document préside en effet au développement urbain de la cité et doit être rapidement revu pour limiter les impacts d'une densification trop importante.

Des constructions trop nombreuses et bien trop rapides, mettent à mal l'équilibre de la commune : stationnements insuffisants, équipements publics mal adaptés, voiries insuffisantes et trop grande imperméabilisation des sols. Cette procédure lourde et réglementairement longue car ponctuée de concertations obligatoires avec la population, est néanmoins engagée. A son terme, elle devrait permettre de mieux maîtriser le développement de Rives en limitant la création de grands ensembles pour privilégier les logements individuels et la rénovation des bâtiments existants. Le nouveau PLU s'attachera aussi à privilégier une meilleure prise en compte environnementale, les mobilités douces et l'adaptation aux changements climatiques dans le développement futur de la commune.



Journal municipal de Rives – Avril 2023

2.1.6. Article du journal municipal sur le PADD du PLU – Octobre 2023

PLAN LOCAL D'URBANISME 7

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, la Ville de Rives a présenté les orientations de développement urbain, économique, social et environnemental qu'elle souhaite mettre en œuvre à l'échelle de la commune pour les 10 années à venir. Celles-ci sont résumées au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), librement consultable.

Procédure administrative de longue haleine, la révision du PLU de Rives est entrée dans sa phase concrète avec la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui formalise les grandes orientations retenues par la Municipalité pour les 10 années à venir. Ces axes de développement, orientés par un cadre réglementaire contraignant (stratégie nationale bas carbone, loi Climat et Résilience, loi Zéro Artificialisation Nette), doivent également se conformer à des documents d'urbanisme « supérieurs » édités au niveau régional ou départemental, tout en laissant à la commune des marges de manœuvre pour maîtriser son urbanisation.

Piloté par Sylvie Vallet, urbaniste et géographe du collectif CAPT, mandaté par la Ville de Rives pour coordonner cette révision, le PADD, issu d'un diagnostic partagé avec les habitants, définit ainsi trois grands axes, qui devront se traduire réglementairement par la suite :

- Soutenir un modèle d'aménagement et de développement responsable et soutenable face à l'urgence des enjeux environnementaux et climatiques,
- Conduire un développement plus apaisé et maîtrisé de Rives, qui préserve son caractère de petite ville à la campagne et répond à son statut de pôle principal du Pays Voironnais
- Inscrire le territoire de Rives dans la trajectoire de la neutralité foncière en



2050 (Loi Zéro Artificialisation Nette ou ZAN, qui impose une modération de la consommation foncière et la limitation de l'étalement urbain).

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables précise ainsi de nombreux points en matière de choix sur l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, ou des communications numériques, l'équipement commercial, le développement

économique et les loisirs. Le Conseil municipal doit prochainement débattre de ces grandes orientations, dont toute la difficulté de mise en œuvre résidera ensuite dans la traduction réglementaire proposée.

Vous pouvez d'ores et déjà consulter ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) sur www.mairie-rives.fr, rubrique Urbanisme.

PAROLE D'ÉLU



« Chacun peut constater la prolifération de projets immobiliers sur notre commune depuis ces dix dernières années. Cela conduit à transformer notre cité en ville d'ortoir de type péri-urbain comme on en trouve dans la banlieue des grandes villes. C'est pour enrayer cette évolution que nous avons décidé de réviser le PLU adopté par nos prédécesseurs en 2013. Notre volonté est de conserver pour Rives son caractère de « petite ville à la

campagne. Mais modifier l'urbanisme d'une commune demande du temps et le nouveau PLU n'entrera en vigueur que dans un an. En attendant nous sommes contraints d'appliquer le PLU de 2013 et d'accepter des projets que nous ne souhaitons pas. C'est le cas des 75 logements prévus dans le domaine de la Glacière que nous aurions voulu garder en « poumon vert ». Ou des deux petits immeubles qui vont se construire à l'arrière du château de La Chana. En compensation, le nouveau PLU supprime la constructibilité du terrain municipal de Valfray qui deviendra un parc naturel aménagé pour la détente des riverains

du centre-ville. Il faut savoir enfin que la quasi-totalité des immeubles actuellement en construction ont obtenu des permis de construire accordés par l'ancienne équipe municipale. Les immeubles de la rue des Amours ou ceux du quartier de la gare en sont de regrettables exemples. »

Jean-Paul Gout,
adjoint délégué à l'aménagement,
aux travaux, à l'urbanisme
et à l'environnement

2.2. La mise en place d'une carte collaborative dès le départ de l'étude de la révision du PLU

Non prévue dans les modalités initiales de la concertation définies par le conseil municipal, une carte collaborative a été proposée par le bureau d'étude chargé de la révision du PLU, dès le départ de la révision du PLU.

Elle a été mise en ligne du **26 avril au 25 juin 2022**.

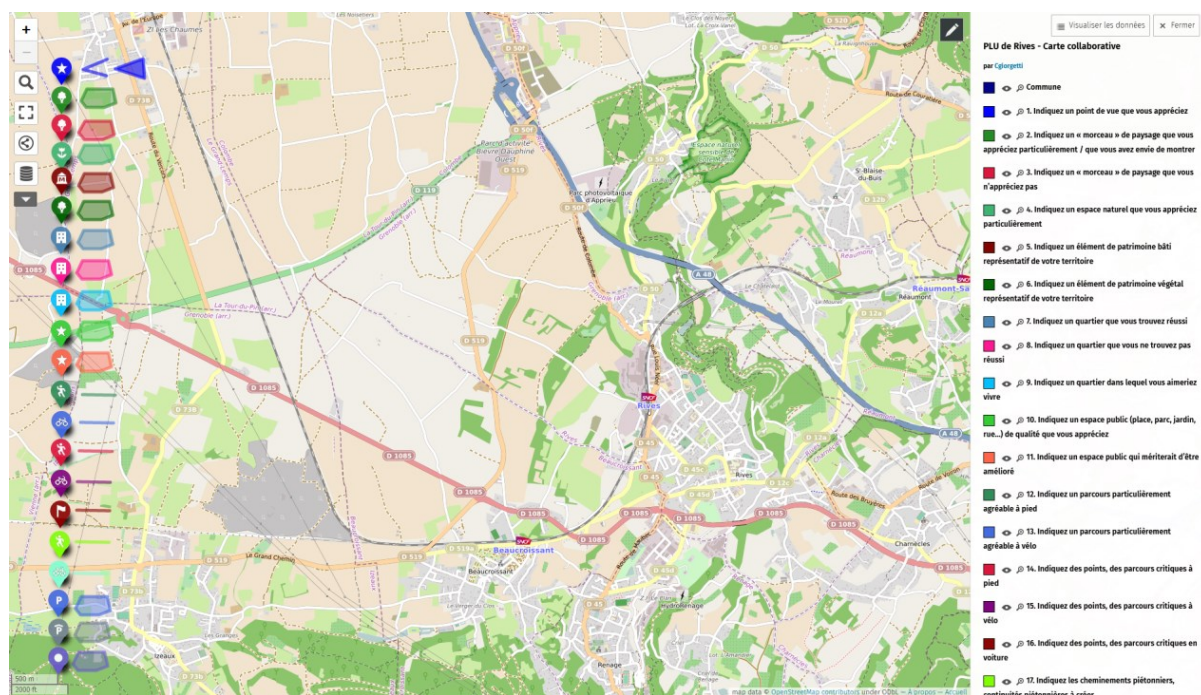
Son objectif :

- Recueillir au départ des études du diagnostic du territoire les points de vue des habitants sur leur territoire.
- Permettre au plus grand nombre (élu, habitant, expert, socioprofessionnel) d'exprimer son point de vue sur le territoire et faire part de propositions.

Le fond de carte, les questions ainsi qu'un guide de participation décrivant le mode d'emploi, ont été mis en ligne depuis le site internet de la Ville de Rives via l'adresse suivante : https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/plu-de-rives-cartecollaborative_745149

Le public a pu donner son avis sur 21 points de questionnements portant sur les thématiques du paysage, du patrimoine, des espaces naturels, des quartiers, des espaces publics, des parcours en voiture, vélo, à pied, des cheminements à développer, du stationnement.

Vue de la carte collaborative mise en ligne et les questions posées

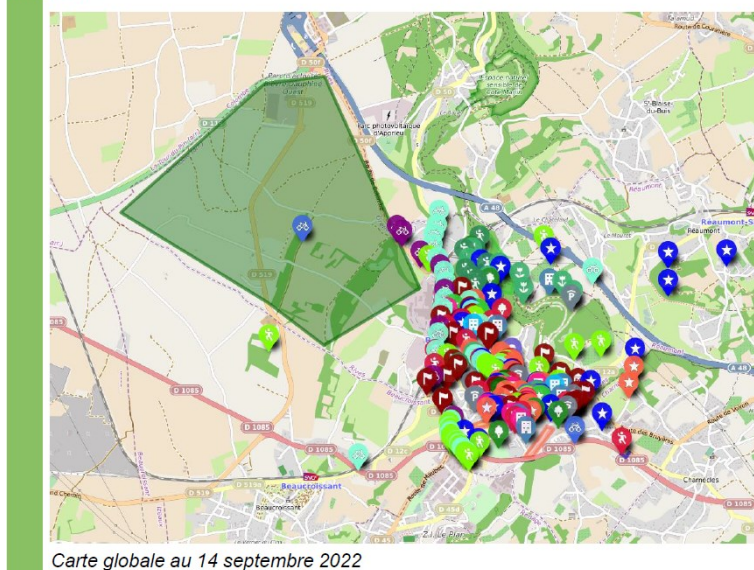


231 saisies ont été effectuées, portées sur la carte ci-après.

Les résultats de la carte sont consultables à l'adresse internet https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/plu-de-rives-cartecollaborative_745149



Contributions de la population à la carte collaborative en ligne



N°	Questions posées	Nombre de saisies sur la carte par thèmes
1	Point de vue apprécié	25
2	Morceau de paysage apprécié	5
3	Morceau de paysage non apprécié	5
4	Espace naturel apprécié	11
5	Patrimoine bâti représentatif	6
6	Patrimoine végétal représentatif	3
7	Quartier réussi	12
8	Quartier non réussi	12
9	Quartier dans lequel vous aimeriez vivre	3
10	Espace public apprécié	7
11	Espace public à améliorer	33
12	Parcours piéton agréable	9
13	Parcours vélo agréable	2
14	Parcours piéton critique	17
15	Parcours vélo critique	10
16	Parcours voiture critique	27
17	Parcours piéton à créer	48
18	Parcours cyclables à créer	36
19	Stationnement vélo à développer	2
20	Stationnement voiture à développer	8
21	Recharge véhicules électriques à développer	2
TOTAL		231

Vue de l'ensemble des saisies des habitants

Un rapport de restitution des résultats a été transmis en mairie, et mis en ligne sur le site internet de la Ville. Il est consultable en mairie.

Les résultats ont été présentés lors de la 1^{ère} réunion publique du 5 décembre 2022 de restitution du diagnostic et de l'état initial de l'environnement de Rives et les grands enjeux.

Le rapport complet de restitution est **annexé à ce bilan de la concertation**.

Les thèmes relatifs aux espaces publics, aux parcours piétons et cycles (appréciés, critiques et à créer), ont été les plus renseignés.

La commune a tenu compte des résultats de la carte dans le plan pluriannuel de sécurisation des voiries et des quartiers, visant à apaiser les déplacements et à renforcer la sécurité des usagers, en particulier des piétons.

Les avis exprimés ont également conduit les élus à engager l'étude d'une OAP « Mobilités » dans le PLU révisé, non prévue dans le cahier des charges initial des études de la révision du PLU.

2.3. Réunions publiques

Trois réunions publiques ont permis de présenter l'avancement des études de la révision du PLU à la population.

2.3.1. Réunion publique n°1 du 5 décembre 2022 : Restitution du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement



Plan Local
d'Urbanisme

Réunion publique du 5/12/2022
Restitution du diagnostic et de l'Etat Initial de l'environnement



Source : ECTM

Equipe fédérée par le Collectif CAP.T mandataire



CAP.T
des Territoires de l'Agglomération

URBA 2P
seizième d'architecture

EVINERUPE
Evénement de l'Urbanisme

CAP.T - 98 route des Coquettes - 38850 CHIRENS - 04 76 05 30 82 - 06 15 76 38 99 - www.capt.territoires.fr



Au sommaire de l'exposé de ce soir

- 1. Eléments de cadrage :**
 - ✓ Les objectifs de la révision du PLU
 - ✓ Les étapes clés de la révision du PLU
 - ✓ Rappel des modalités de la concertation autour des études de la révision
 - ✓ Vos contributions à la carte collaborative
 - ✓ Le cadre réglementaire dans lequel la révision doit s'inscrire
- 2. Diagnostic du territoire : Etat des lieux et enjeux**
- 3. Temps d'échanges et de débat**

2 REUNION PUBLIQUE N°1 - PLU de la VILLE DE RIVES - Restitution des enjeux du diagnostic et de l'EIE - le 05/12/2022

A l'ordre du jour de cette 1ère réunion publique :

- Présenter les objectifs de la révision du PLU, le diagnostic du territoire, l'état des lieux et les enjeux.

76 personnes étaient présentes.

Les questions et les thèmes abordés :

- Pour plusieurs intervenants, la nécessaire densification du quartier de la gare situé dans le fuseau d'intensification urbaine, laquelle vient en contradiction avec la volonté initiale de la municipalité de renforcer l'habitat pavillonnaire. Pour les habitants qui s'expriment, le secteur de la gare n'est plus destiné à être construit avec des maisons individuelles. Ce serait contraire aux engagements de la COP 21 et aux besoins de logements, sachant qu'il y a un déficit chronique de logements en France.
- Les nécessaires équilibres à trouver entre « habitat collectif – maisons, habitat locatif – en accession ».
- La difficile cohabitation entre « maisons et immeubles » dans le secteur de la gare : le secteur de la gare se densifie rapidement avec la construction d'immeubles qui modifient le cadre de vie alors que des habitants étaient venus s'installer à Rives pour avoir les avantages de la campagne.
- Les difficultés de remettre aux normes incendie et handicapés, les logements anciens du centre-ville : ces remises aux normes réduisent considérablement la surface des logements et le centre-ville manque de parkings résidentiels.
- L'urbanisation du quartier de la Glacière et ses conséquences sur le réseau viaire déjà très sollicité.
- Le projet de requalification de la rue de la République et la concertation à engager sur la question de la modification des sens de circulation envisagée.
- La ZI de Bièvre-Dauphine : une personne se félicite que la zone d'activités puisse accueillir dans le futur PLU, d'autres activités industrielles que les activités logistiques qui ne créent pas d'emplois.
- Les déplacements dans Rives avec des routes départementales chargées du trafic des habitants de Bièvre-Est et de Bièvre-Isère : ne faudrait-il pas réhabiliter et remettre en service la ligne ferroviaire Rives-St Rambert d'Albon, ancienne voie ferrée aujourd'hui désaffectée ?
- Le mauvais état des chemins qui irriguent la plaine de la Bièvre : la commune précise que ces chemins sont réparés et interdits à la circulation sauf pour les exploitants agricoles. La circulation est tolérée sur les routes goudronnées et interdites ailleurs.
- La question du rétablissement des accès au parc de l'Orgère après la transformation du château de l'Orgère en logements.
- Les points d'apports volontaires installés en face de la halle des pompiers, sous-dimensionnés pour les besoins du quartier.
- La question du stationnement dans le nouveau quartier Rue G. Sand / Chemin des Vignes.
- La politique d'éclairage public de la Ville : M. Le Maire indique qu'un arrêté municipal a été pris pour éteindre l'éclairage entre 23h et 5h du matin. Le réseau est très vétuste. La commune a un plan pluriannuel pour remplacer les tranches les plus vétustes. M. Le maire indique qu'il faut prévoir plus d'un million d'euros pour rénover l'intégralité du réseau d'éclairage public. C'est un budget très conséquent.
- Une dernière question concerne l'arrivée de la fibre optique à Rives. La réponse est qu'elle prévue au second trimestre 2023.

Le diaporama de la réunion publique et le compte-rendu de la réunion ont été transmis à la commune et mis à la disposition des habitants.

2.3.2. Réunion publique n°2 du 20 septembre 2023 : Présentation des orientations du PADD

Cette deuxième réunion publique a permis de présenter aux habitants les orientations du PADD.

Le diaporama remis à la commune a été versé dans le dossier du PLU consultable par les habitants.



Une quarantaine de personnes présentes.

Les réactions des habitants sur le projet de PADD du PLU de Rives :

- Des interrogations sur le devenir de plusieurs parcs et châteaux présents à Rives : le secteur du château de la Glacière qui fait l'objet d'un permis de construire une résidence pour seniors avec maison médicalisée. Quel devenir du parc des Murailles, de Valfray ?

La commune répond que le projet de la Glacière a été autorisé sur la base du PLU avant révision. Le projet initial comprenait 140 appartements seniors. Il a été ramené à 75 logements sur la demande des élus.

Les élus répondent que les parcs des châteaux seront protégés au PLU pour conserver des espaces de fraîcheur dans la ville.

- Les espaces de nature, de déplacement de la faune, de points d'eau pour les oiseaux : le représentant du Pic Vert demande que le PADD soit axé sur la mise en valeur des richesses environnementales du territoire comme la réserve de la carrière de la Bièvre gérée par l'association et ouverture au public, comprenant un observatoire, des toilettes sèches.

La question de la circulation de la faune sur le pont de l'autoroute à hauteur de la ZI de Bièvre-Dauphine est abordée : il serait nécessaire pour le Pic Vert d'aménager à peu de frais, une bande enherbée sur le pont pour faciliter la traversée de l'autoroute par la faune sauvage.

- Des questions ponctuelles sur la rénovation des EHPAD de Rives :

Est-ce que le nombre de lits en EHPAD sera augmenté ? Y a-t-il des logements prévus pour les PMR, l'implantation de maison médicalisée ?

- Des infractions sur l'affichage publicitaire sont constatées le long de la RD 1085 : une personne demande l'étude d'un RLP.
- Les mobilités piétons cycles : une personne demande des renseignements sur le tracé du projet de jalonnement cyclable du Pays Voironnais.
- Concernant les parcours sur La Fure très prisés des rivois, une personne fait remarquer que d'autres lieux de promenade sont aussi fréquentés, dans la plaine de la Bièvre et à Bois Vert.
- Les petits hameaux excentrés de la commune semblent oubliés du projet de PADD. Elle note les problèmes de sécurité sur les routes des hameaux.
- Quel devenir de la piscine municipale de Rives : comment empêcher qu'elle ne soit remplacée par une opération de logements ; le développement de Rives se faisant dans les enveloppes bâties, il est facile de combler les dents creuses et de recréer des opérations dans le tissu bâti.

2.3.3. Réunion publique n°3 du 15 avril 2025 : Présentation du projet de PLU avant arrêt



Plan Local d'Urbanisme

REUNION PUBLIQUE du 15/04/2025 Présentation du projet de PLU avant arrêt



Source : ECTM

Equipe fédérée par le Collectif CAP.T mandataire



URBA 2P
solari d'architecture



Ordre du jour

- Rappel des étapes de la révision du PLU et du cadre national dans lequel s'inscrit la révision du PLU
- Les pièces du PLU
- Rappel des orientations du PADD
- Présentation des OAP sectorielles (Gare et ZI Bièvre-Dauphine) et des OAP thématiques du PLU (mobilités / mise en valeur des continuités écologiques)
- Présentation des zones du PLU et de leurs évolutions
- Présentation des autres prescriptions du règlement graphique
- Présentation de la structuration et des grandes évolutions du règlement écrit
- Suite de la procédure

Une assemblée d'une trentaine de personnes seulement ont assisté à cette 3^{ème} réunion publique présentant les Orientations d'Aménagement et de Programmation du PLU et le règlement graphique et écrit du PLU.

Peu de questions sont posées après l'exposé.

Le Maire informe les habitants que les cas particuliers ne seront pas abordés au cours de la réunion. 3 permanences auront lieu après la réunion publique s'il reste des cas particuliers à examiner avant l'arrêt du PLU.

- Une personne félicite la commune sur les dispositions du PLU en faveur d'un meilleur partage de l'espace public, pour développer les cheminements piétons et cycles.
- Une personne note que la rue du Plan reste très dangereuse pour la circulation des piétons. Ce point a été signalé dans la carte collaborative. La commune répond que des travaux sont prévus pour sécuriser la rue du Plan.
- Le directeur de la Sté Nouvelle des Chutes de la Poype demande si des aménagements liés aux installation hydroélectriques sont autorisés au PLU. Des STECAL « Ne » existaient à cet effet dans le PLU avant révision. Sont-ils maintenus dans le PLU révisé ? Il lui est répondu qu'en l'absence de connaissance des projets précis, ces STECAL ont été supprimés du projet de PLU présenté ce soir. Face aux projets de la SNCP, les élus proposent de rencontrer le porteur de projet afin d'étudier les STECAL à porter au PLU.
- Quelles entreprises pourront s'implanter dans le quartier de la gare ? Monsieur le maire répond que des entreprises de Centr'Alp sont susceptibles de venir à Rives.

2.3.4. L'annonce de trois permanences pour recevoir les habitants après la réunion publique n°3

Menu

Accueil

Actualités

Agenda

Contact

Rechercher

Présentation du projet de PLU avant arrêt : des permanences pour répondre à vos questions

[> Voir toutes les actualités](#)



Présentation du projet de PLU avant arrêt : des permanences pour répondre à vos questions

Suite à la réunion publique réglementaire présentant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et les grandes lignes de l'aménagement futur de la commune, Julien Stevant, maire et Jean-Paul Gout, adjoint délégué à l'aménagement, aux travaux, à l'urbanisme et à l'environnement, vous proposent des permanences afin de répondre plus précisément à vos différentes questions.

Organisées en salle Séraphin Buisset en mairie, ces permanences auront lieu :

- Mercredi 23 avril de 9h à 12h
- Lundi 12 mai de 16h à 19h
- Samedi 17 mai de 9h à 12h

Rendez-vous obligatoire au 04 76 91 28 70.

Par ailleurs, vous pouvez d'ores et déjà consulter la présentation de ce nouveau projet de PLU en cliquant sur le lien ci-dessous

PRÉSENTATION DU PROJET DE PLU AVANT ARRÊT

Présentation du projet de PLU avant arrêt : des permanences pour répondre à vos questions

Suite à la réunion publique réglementaire présentant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et les grandes lignes de l'aménagement futur de la commune, Julien Stevant, maire et Jean-Paul Gout, adjoint délégué à l'aménagement, aux travaux, à l'urbanisme et à l'environnement, vous proposent des permanences afin de répondre plus précisément à vos différentes questions.

Organisées en salle Séraphin Buisset en mairie, ces permanences auront lieu :

- Mercredi 23 avril de 9h à 12h
- Lundi 12 mai de 16h à 19h
- Samedi 17 mai de 9h à 12h

Rendez-vous obligatoire au 04 76 91 28 70.

Par ailleurs, vous pouvez d'ores et déjà consulter la présentation de ce nouveau projet de PLU en cliquant sur le lien ci-dessous

PRÉSENTATION DU PROJET DE PLU AVANT ARRÊT

2.4. Les articles parus dans la presse locale en lien avec le PLU

2.4.1. Annonce par voie de presse locale de la réunion publique n°1 du 5 décembre 2022

14 | DIMANCHE 4 DÉCEMBRE 2022 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

VOIRONNAIS

RIVES

Urbanisme : pourquoi réviser le PLU ? Réponse aux Rivois lundi à l'Orgère

Depuis 2013, date à laquelle le Plan local d'urbanisme (PLU) était voté par l'ancienne municipalité, Jean-Paul Gout alors élu d'opposition contestait sans retenue, mais avec une pugnacité constante, les décisions qui à ses yeux amenaient par un rythme de construction trop rapide « une densification exagérée non adaptée aux voiries et réseaux existants, tout en induisant un nombre insuffisant de stationnements ».

Aujourd'hui adjoint à l'aménagement, à l'urbanisme et à l'environnement, c'est sans surprise qu'il a fait de la demande de révision du PLU



Le projet Raphaël, un ensemble immobilier important dans une rue d'accès difficile, souvent cité en contre-exemple d'un PLU raisonné par la majorité, pour défendre ses choix.

son cheval de bataille. Lors du conseil municipal du 30 septembre 2021 cette révi-

sion demandée par la nouvelle majorité était approuvée malgré le vote contre sans

surprise de la liste Rives Gauche.

Jérôme Barbieri, ancien premier adjoint, justifiait les décisions prises alors, indiquant que selon lui : « C'est précisément la densification qui fait l'attractivité de la ville en créant du dynamisme et que la construction d'immeubles par rapport aux villas, favorisait l'accès au logement pour tous. »

Un an après son adoption au conseil, où en est l'avancement du projet ? Avec le PLU, outil qui permet de placer le curseur déterminant la juste position d'une ville entre grande banlieue périurbaine et cité dortoir ou zone ru-

rale, quelle place va trouver Rives ? Où se situe le juste équilibre ? Quels choix sont en train de se faire ? Autant de questions que sont en droit de se poser les Rivois. La municipalité, accompagnée d'un représentant du bureau d'études qui coopère avec la Ville, va tenter d'éclairer les habitants lors d'une réunion publique de présentation de cet important projet.

Le programme annoncé par les élus est de détailler le diagnostic, définir les enjeux et répondre aux interrogations des Rivois, lundi 5 décembre à 19 h à l'Orgère, salle François-Mitterrand.

J.-M.B.

2.4.2. Article du Dauphiné Libéré sur la réunion publique n°1 du 5 décembre 2022

Interrogations de la gare au Bois vert en passant par le centre

Après la présentation de la révision du PLU faite par Sylvie Vallet, Jean-Paul Gout répondait aux nombreuses questions du public. Ces échanges soulignaient précisément les difficultés à trouver l'équilibre permettant une harmonieuse cohabitation entre la densification incontournable qui accroît les problèmes de circulation et de stationnement notamment en centre-ville, l'habitat pavillonnaire existant dans une périphérie qui se fait absorber par l'urbanisation et les anciens hameaux qui aimeraient garder leur cachet tout en préservant leurs derniers espaces agricoles.

Après qu'un habitant du Bois vert eût regretté la disparition de noyers pour céder la place à des

constructions et qu'un résident du centre-ville eût déploré le manque de stationnement rue Sadi-Carnot, un important débat concernait le plateau de la gare. Un architecte expliquait que le frein mis aux constructions d'immeubles dans ce quartier n'était pas justifié car pour un avenir propice à la réduction des émissions carbone il était judicieux de créer de l'habitat à proximité de la gare. Il affirmait qu'à terme le sort des villas du plateau était d'être remplacées par des immeubles. L'adjoint à l'urbanisme rétorquait que l'idée était dogmatique et que ce n'était pas en amenant des habitants vers la gare qu'on leur ferait prendre le train pour se déplacer.

Une jeune habitante d'une copropriété de ce quartier regrettait vivement de voir pousser des immeubles de partout après avoir acheté une maison ici il y a quatre ans pour être à la campagne. Elle s'inquiétait de l'avenir.

Ces divergences d'opinions mettaient en exergue toute la difficulté de trouver un juste équilibre qui est, selon les élus, précisément le but recherché par cette modification.

La dernière question portait sur le centre-ville qui doit être totalement modifié selon un plan pluriannuel de travaux conséquents. Il était répondu qu'une réunion publique de concertation sur ce projet destiné à améliorer les mobilités douces, le stationne-



La révision du PLU vise à maîtriser la densification galopante à Rives.

ment et le maintien du commerce aurait lieu en tout début 2023. On apprenait tout de même que le plan de circulation à sens unique annoncé concernerait la rue de la République en-

tre le carrefour de la rue du Plan et la placette du Bourrelleur avec un retour par les rues Georges-Janin-Coste et celles du 8-Mai-1945 et Sadi-Carnot.

J.-M.B.

Dauphiné Libéré – 7 décembre 2022

2.4.3. Article du Dauphiné Libéré sur la réunion publique n°2 du 20 septembre 2023

Rives

Un nouveau plan d'aménagement pour préserver l'esprit "petite ville"

Le projet d'aménagement et de développement durable de la commune a été présenté aux Rivois.

Mercredi à 19 h, une quarantaine de Rivois se rendaient salle François-Mitterrand pour prendre connaissance du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune. Ce document, incontournable pour l'établissement d'un plan local d'urbanisme (PLU), permet de présenter les objectifs à atteindre sur plusieurs années en termes d'urbanisme, mais aussi les orientations économiques, sociales et environnementales concernant l'avenir de la commune.

Corriger le plan actuel

L'ébauche du PADD était présentée par Sylvie Vallet, urbaniste membre du collectif d'accompagnement du projet de territoire, qui accompagnait Julien Stévant, maire, et Jean-Paul Gout, adjoint à l'aménagement, à l'urbanisme et à l'environnement. Il était rappelé que la demande de modification du PLU induisant ce PADD était effectuée afin de corriger ce que la municipalité reproche au plan actuel, à savoir –



De gauche à droite : l'urbaniste Sylvie Vallet, le maire Julien Stévant et l'adjoint Jean-Paul Gout, lors de la présentation du projet d'aménagement et de développement durable de Rives.

Photo Le DL/Jean-Michel Burrial

pour l'essentiel : un rythme de construction trop rapide, une densification trop importante, des parkings en nombre insuffisant, trop d'imperméabilisation des sols, des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans des secteurs aux voies insuffisantes et inadaptées et le manque de prise en compte du développement sur les équipements publics.

Parmi les objectifs : la neutralité foncière en 2050

Il était instamment expliqué que le PLU étant encadré par décisions nationales et européennes, surtout concernant l'environnement, la

latitude de gestion communale était limitée et devait s'inscrire avec rigueur dans le cadre défini par la loi.

Le projet proposé aux Rivois s'oriente sur trois axes : soutenir un modèle de développement, responsable face aux enjeux environnementaux et climatiques ; préserver le caractère de petite ville à la campagne de Rives, qui doit toutefois protéger son statut de pôle principal du Pays voironnais ; et inscrire le territoire dans la trajectoire de la neutralité foncière en 2050, afin de ménager ses ressources, valoriser son patrimoine naturel et préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers du territoire.

● J.-M.B.

Les questions du public

Avant de répondre aux questions du public, l'adjoint Jean-Paul Gout précisait que l'ensemble des constructions d'immeubles en cours sur la commune résultait de permis de construire accordés avant 2020, qui de fait ne reflètent pas les orientations du projet d'aménagement et de développement durable présenté actuellement.

● Il n'y aura pas d'immeuble à Valfray

En réponse à Régine Cahuzac Massucci, élue de la liste d'opposition Rives en transparence, l'adjoint indiquait que contrairement à certaines rumeurs, aucun immeuble ne serait construit à Valfray, qui gardera sa voca-

tion d'espace de fraîcheur.

● Espaces naturels, points d'eau, couloir biologique...

Jean-François Noblet, coprésident de l'association de protection de la nature Le Pic-Vert, suggérait que le PADD s'axe plus vers la mise en valeur des richesses environnementales, en équipant les zones de visites d'espaces naturels pour accueillir le public sans nuire aux sites. Il demandait également une réflexion sur des points d'eau pour accompagner les nombreux passages d'oiseaux migrateurs et la réalisation d'un couloir biologique permettant à la faune de franchir l'autoroute par l'aménagement d'un passage naturel sur un bas-côté

du pont jouxtant le péage.

● Ehpad : une rénovation et davantage de lits

Concernant le projet d'immeuble du quartier de la Glacière, l'adjoint à l'urbanisme expliquait que le projet – qui prévoyait 140 logements avant 2020 – a été ramené à 75 appartements, essentiellement équipés en résidences seniors, et que des locaux étaient prévus pour l'installation de services médicaux. Concernant l'Ehpad (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) vieillissant, le maire indiquait que le projet de rénovation incluait une augmentation de sa capacité.

● J.-M.B.

38D16 - VI

Le DL du 23 septembre 2023

2.4.4. Article du Dauphiné Libéré du 22/02/2025 sur la tenue du 2nd débat du PADD en conseil municipal du 20 février 2025

PADD : la commune compte construire 480 logements dans les 12 ans à venir

Durant le conseil, le plan d'aménagement et de développement durable (PADD) a également été présenté, par l'urbaniste Sylvie Vallet. Ce document incontournable pour l'établissement d'un plan local d'urbanisme (PLU), tient compte des directives en termes d'urbanisme, d'économie, de social et d'environnement.

On retiendra que le développement résidentiel à Rives doit être maîtrisé pour préserver son caractère de petite ville à la campagne et répondre à son statut de pôle principal du Pays voironnais. Le but est d'accueillir une population diversifiée grâce à des logements dignes et abordables, en fixant un objectif de création de 480 logements minimum au cours des 12 prochaines années.

Sur le plan économique, le développement doit se faire dans le respect des surfaces



Sylvie Vallet, membre du collectif d'accompagnement du projet de territoire.

attribuées par le schéma de secteur, avec 25 hectares disponibles pour une extension dans la zone de Bièvre-Dauphiné. Sur le Plateau du Levatel, deux scénarios de développement résidentiel, l'un sur 0,7 ha l'autre sur 1,45 ha, sont envisagés en fonction des besoins de

l'usine Allimand. Enfin, les quartiers des Trois Fontaines et du Plan peuvent accueillir de nouvelles activités sans extension de leurs enveloppes bâties.

La Ville doit également maintenir les capacités d'accueil, en matière d'hébergement d'urgence et d'accueil des gens du voyage.

Enfin, Rives doit conforter ses activités commerciales et sa fréquentation touristique, notamment en développant l'offre d'hébergement touristique.

L'organisation des mobilités dans leur ensemble, en particulier les mobilités douces pour mieux relier les quartiers au centre-ville, améliorer le cadre et la qualité de vie et la poursuite de l'aménagement des espaces publics clôturait cette présentation.

● J.-M.B.

2.4.5. Article du Dauphiné Libéré sur la réunion publique n°3 du 15 avril 2025

Le Dauphiné Libéré
Vendredi 18 avril 2025

Rives

Logements, végétalisation, circulation : le nouveau PLU présenté

Les Rivois ont pu découvrir lors d'une réunion publique les contours du nouveau Plan local d'urbanisme (PLU), qui concerne principalement deux secteurs de la ville.

Mardi 15 avril a eu lieu à la salle François-Mitterrand la présentation publique du plan local d'urbanisme (PLU). Quelques explications sur la raison de la révision du PLU annoncée en 2020, visant à préserver le caractère rivois de « petite ville à la campagne », étaient données par le maire Julien Stévant et Jean-Paul Gout, adjoint aux travaux, tous deux accompagnés par Johann Urrea, directeur des services techniques.

Après le rappel des procédures, la parole était donnée pour deux heures d'explications détaillées aux urbanistes Sylvaine Vion et Sylvie Vallet. La présentation s'ouvrait sur les orientations d'aménagement et de programmation, suivies du règlement graphique précis du nouveau plan. Bien entendu, les orientations doivent respecter les règles générales d'urbanisme, notamment en termes d'environnement, afin de limiter les extensions sur les espaces naturels, préserver la biodiversité, développer les mobilités douces et optimiser le stationnement, tant dans l'urbanisation qu'aux abords de la gare.

L'objectif est de produire sur la commune 480 logements minimum au cours des 12 prochaines années, pour répondre à la demande d'habitat. La construction d'immeubles limités en hauteur, suffisamment espacés des habitations existantes et offrant des locaux d'activités en rez-de-chaussée, favorisera la



Une présentation détaillée du PLU était proposée.

mixité entre urbanisation et zones pavillonnaires. On retiendra que les deux secteurs amenés à beaucoup évoluer en termes de constructions dans un prochain avenir sont le quartier de la gare et la zone d'activités de Bièvre-Dauphine.

Ne pas surdensifier le centre-ville

Côté gare, l'intensification urbaine, pavillonnaire et commerciale sera possible grâce au foncier disponible, en particulier sur les terrains des anciens transports Perret et sur la friche de la scierie Blanc.

Côté Bièvre-Dauphine, l'objectif est d'être en cohérence avec l'ensemble de l'espace économique de Rives, Apprieu et Colombe, en accueillant de nouvelles entreprises dans des domaines générateurs d'emplois et, afin d'optimiser les terrains dédiés à l'industrie, de stopper l'implantation de grandes plateformes occupant peu de personnel. Sur le plan environnemental, les extensions limitées pour ne pas envahir les espaces naturels ou agricoles devront prendre en compte la continuité du passage naturel

de la faune et devront être accompagnées si nécessaire de constructions d'ouvrages dédiés aux flux animaliers.

Concernant le centre-ville, l'objectif annoncé n'est pas de surdensifier mais de favoriser le cadre de vie et l'activité commerciale. La désimperméabilisation des sols, la préservation des espaces de verdure et la végétalisation de certains points seront accompagnées d'une amélioration des cheminements pour piétons et cycles qui s'inscrira dans un programme global de mobilités douces, étendu sur l'ensemble de la commune en cohésion avec les circulations intercommunales.

● Jean-Michel Burrial

Des permanences sur rendez-vous

Le PLU détaillé sera prochainement accessible sur le site internet de la ville. Des permanences tenues par le maire et l'adjoint à l'urbanisme sont proposées à la mairie, salle Séraphin-Buisset, mercredi 27 avril de 9 h à midi, lundi 12 mai de 16 h à 19 h et samedi 17 mai de 9 h à midi.

ℳ Rendez-vous au 04 76 91 28 70.

2.5. Bilan de la concertation par Monsieur Gout, Adjoint délégué à l'aménagement, aux travaux, à l'urbanisme et à l'environnement

Engagée en 2021 par une délibération du Conseil municipal du 30 septembre, la révision du PLU de Rives touche à sa fin et devrait être arrêtée le 22 mai 2025.

A ce stade, il convient de dresser le bilan de la concertation.

Pendant toute la procédure, qui aura donc à ce jour duré trois ans et demi, la population rivoise a été tenue informée de l'élaboration du projet de révision et a eu la possibilité de s'exprimer : carte collaborative, registre d'observations, formulaires de contact, mise à disposition des documents d'avancement de la révision du PLU, publications municipales, réunions publiques, articles de presse, permanences du maire et de l'adjoint référent.

Plus de trente courriers ont été adressés à la mairie pour demander une modification de classement de parcelles, auxquels il convient d'ajouter un certain nombre de demandes orales. La grande majorité des demandes portait sur le classement en zone constructible de parcelles agricoles, plus rarement naturelles. Plus de 80% de ces demandes n'ont pu être satisfaites.

Aucune observation n'a été consignée sur le registre mis à la disposition des habitants en mairie de Rives.

Il convient d'observer que l'un des objectifs de la révision, à savoir la « réhabilitation de la maison individuelle », n'a pas été atteint alors qu'il était souhaité une part de 30% de constructions pavillonnaires et de 70% de collectifs.

Le manque de disponibilité de foncier explique ce constat. Ce foncier existait dans des quartiers déjà partiellement urbanisés dans lesquels on trouve de petites parcelles « agricoles » mais dépourvues d'intérêt pour les agriculteurs. C'est notamment le cas aux PASTIÈRES, à la Courbatière et à Bois Vert qui sont des secteurs en périphérie de l'espace urbain dense. Mais il a été tenu compte des contraintes légales et réglementaires qui limitent fortement l'ouverture à l'urbanisation des ENAF.

Une concertation a été conduite avec les propriétaires de châteaux et grandes maisons bourgeoises pour que leurs parcs soient classés en zone naturelle « Np ». L'objectif recherché était de maintenir des poumons verts dans l'espace urbain.

Il faut également noter les échanges avec des promoteurs (Cogeco, Novalys...) pour définir l'urbanisation de parcelles relativement vastes : friche Blanc, terrain Perret notamment. Pour ces deux ténements, une OAP a été discutée avec les porteurs de projet.

La concertation a été conduite avec des industriels (Etablissements Allimand, Société Nouvelle des Chutes de la Poype...) pour définir le maintien ou le développement de leurs activités dans le cadre de la maîtrise du foncier.

La concertation aura également mis l'accent sur le besoin de sécurisation des voiries et des déplacements, et conduit à l'engagement d'un plan pluriannuel de sécurisation des voiries et des quartiers.

3. Annexe : Carte collaborative - Restitution des contributions des habitants

3.1. Définition

Une carte collaborative est une carte accessible sur internet, qui peut être complétée par un public cible.

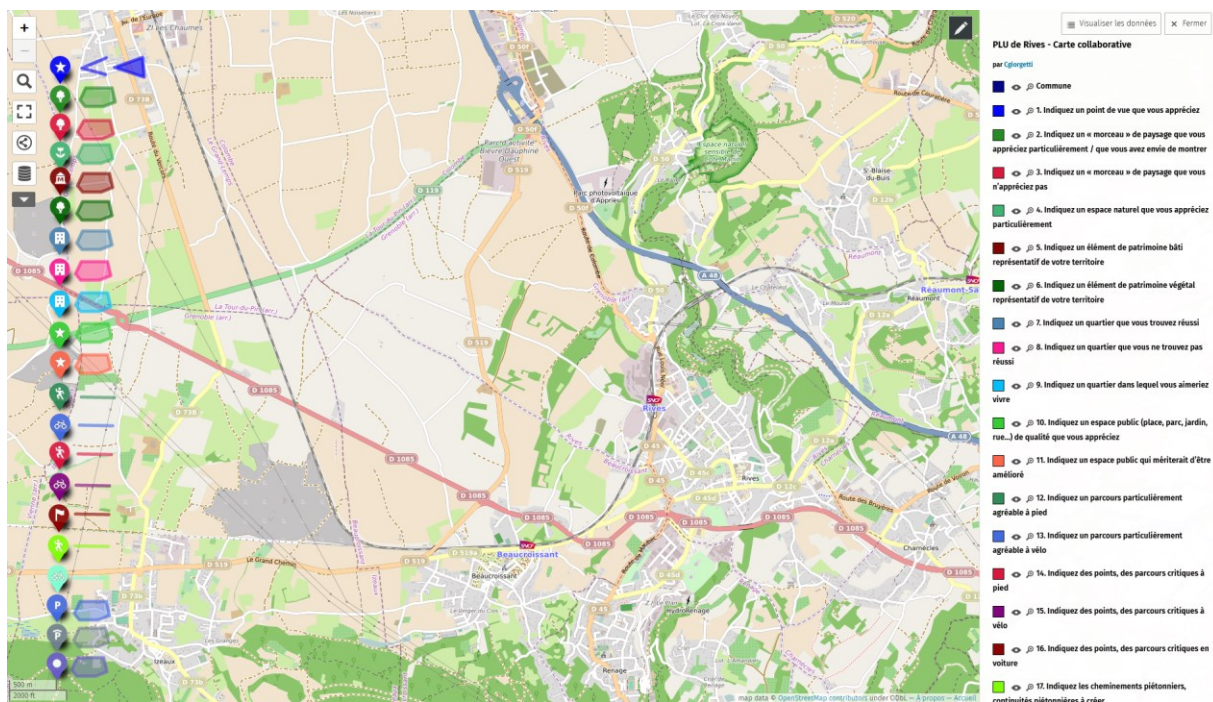
Un fond de carte a été mis en place dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Rives, avec des questions spécifiques.

L'intérêt est de créer la carte à plusieurs, de géo-localiser chaque élément que l'on souhaite porter à la connaissance, de pouvoir compléter, enrichir au fur et à mesure, commenter...

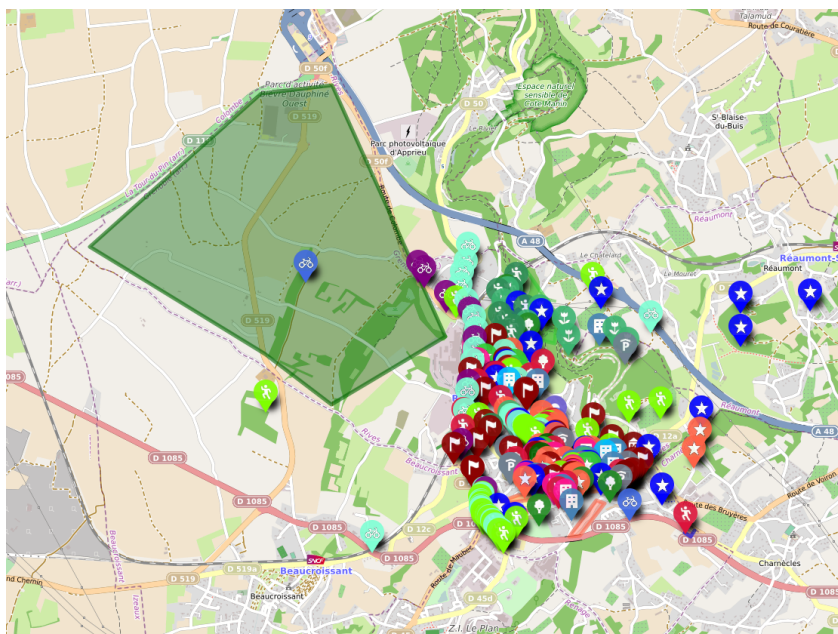
> Objectif : Permettre au plus grand nombre (élu, habitant, expert, socioprofessionnel) d'exprimer un point de vue sur le territoire et son devenir.

3.2. Questions posées

1. Indiquez un point de vue que vous appréciez
2. Indiquez un « morceau » de paysage que vous appréciez particulièrement / que vous avez envie de montrer
3. Indiquez un « morceau » de paysage que vous n'appréciez pas
4. Indiquez un espace naturel que vous appréciez particulièrement
5. Indiquez un élément de patrimoine bâti représentatif de votre territoire
6. Indiquez un élément de patrimoine végétal représentatif de votre territoire
7. Indiquez un quartier que vous trouvez réussi
8. Indiquez un quartier que vous ne trouvez pas réussi
9. Indiquez un quartier dans lequel vous aimeriez vivre
10. Indiquez un espace public (place, parc, jardin, rue...) de qualité que vous appréciez
11. Indiquez un espace public qui mériterait d'être amélioré
12. Indiquez un parcours particulièrement agréable à pied
13. Indiquez un parcours particulièrement agréable à vélo
14. Indiquez des points, des parcours critiques à pied
15. Indiquez des points, des parcours critiques à vélo
16. Indiquez des points, des parcours critiques en voiture
17. Indiquez les cheminements piétonniers, continuités piétonnières à créer
18. Indiquez des parcours cyclables à créer
19. Indiquez des endroits où développer le stationnement vélo
20. Indiquez des endroits où développer le stationnement voiture
21. Indiquez des endroits où développer la recharge de véhicules électriques



3.3. Réponse des participants

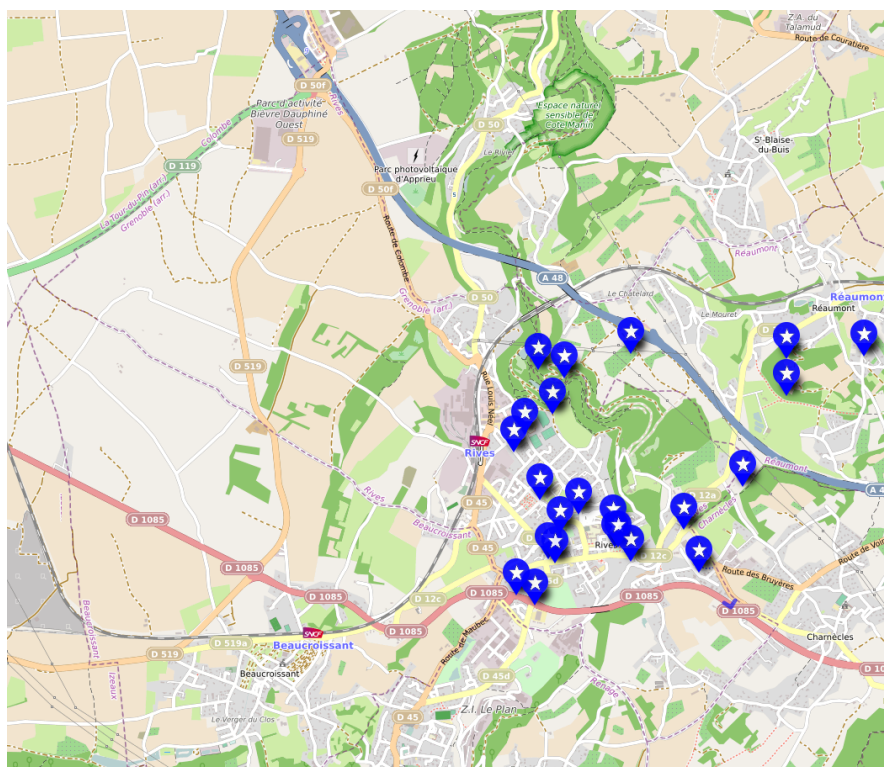


Carte globale au 14 septembre 2022

N°	Questions posées	Nombre de saisies sur la carte
1	Point de vue apprécié	25
2	Morceau de paysage apprécié	5
3	Morceau de paysage non apprécié	5
4	Espace naturel apprécié	11
5	Patrimoine bâti représentatif	6
6	Patrimoine végétal représentatif	3
7	Quartier réussi	12
8	Quartier non réussi	12

N°	Questions posées	Nombre de saisies sur la carte
9	Quartier dans lequel vous aimeriez vivre	3
10	Espace public apprécié	7
11	Espace public à améliorer	33
12	Parcours piéton agréable	9
13	Parcours vélo agréable	2
14	Parcours piéton critique	17
15	Parcours vélo critique	10
16	Parcours voiture critique	27
17	Parcours piéton à créer	48
18	Parcours cyclables à créer	36
19	Stationnement vélo à développer	2
20	Stationnement voiture à développer	8
21	Recharge véhicules électriques à développer	2
TOTAL		231

3.3.1. Indiquez un point de vue que vous appréciez

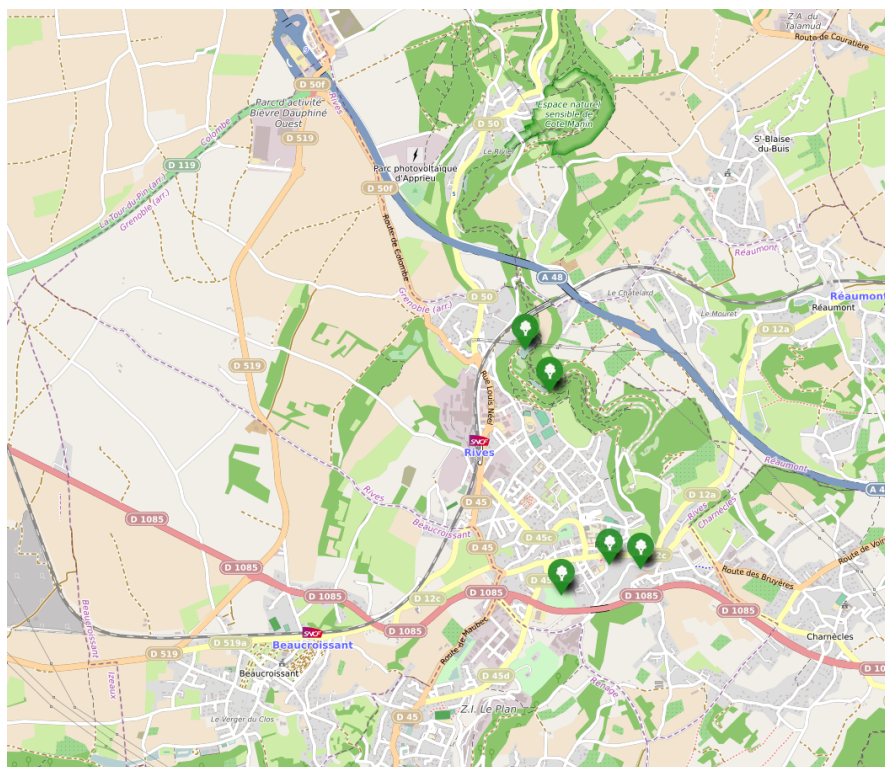


25 saisies pour ce thème, dont 10 avec commentaires. Cependant, au moins 5 saisies ne concernent pas réellement le repérage de points de vue mais plutôt le signalement de dysfonctionnements, des propositions d'aménagements ou questions diverses (lignes grisées dans le tableau ci-dessous).

Plusieurs points de vue relevés se situent sur la commune de Réaumont ou celle de Charnècles. Sur la commune de Rives sont notamment repérés des points de vue dans les parcs (parc de l'Orgère, parc le Temps des cerises) mais également depuis les rues dans le centre-ville. Aucun point de vue n'est recensé sur les plateaux.

	Point de vue apprécié	description
1	point de vue apprécié	Carrefour angle cimetière. Avenue de Chamrousse et rue du repos : Actuellement un panneau stop est en place sur l'avenue de Chamrousse. Etant donné qu'aucune voiture arrive de la rue du repos (qui est en sens unique) pourquoi ne pas mettre un panneau danger triangulaire ?
2	point de vue apprécié	Carrefour route D1085 avec rue du Plan et rue Assia Djerbar : Quand la nuit tombe, un éclairage de tout le carrefour serait nécessaire. Un grand danger avec ce gros mur entre la voie montante et la voie descendante que l'on distingue à peine.
3	point de vue apprécié	Déchetterie de Rives : Revoir l'aménagement de la déchetterie sans que les voitures se bloquent mutuellement. Ce qui occasionne trop souvent un embouteillage.
4	point de vue apprécié	Question: Les gens du voyage tout proche sont-ils salariés de la déchetterie ?
5	point de vue apprécié	Grotte dans le parc de l'Orgère : Je suis expressément pour la remise en état de la grotte. Moi ancien rivois qui est connu une pièce d'eau avec sa grotte ruisselante et son petit pont. C'était beau
6	point de vue apprécié	Lavoir sur la montée de l'église : Prévoir la rénovation du lavoir avec sa fontaine à remettre en eaux
7	point de vue apprécié	Parc le Temps des cerises : Le parc du temps des cerises pourrait accueillir des plantations d'arbres nécessaire à notre environnement
8	point de vue apprécié	Piscine : Remise en état de la piscine de Rives ou construction d'une plus grande piscine intercommunale
9	point de vue apprécié	Rue Willy Rettmeyer à réaménager : Les voitures roulent trop vite et ne respectent pas la priorité à droite. Ces 2 routes avec l'avenue de Chartreuse forment une ligne droite d'environ 500 m. Trouvons une solution de prudence.
10	point de vue apprécié	Rue manquante (sur le plan) à la sortie de la D1085 pour rejoindre le carrefour de l'Europe. Il manque un trottoir le long du mur de la propriété Experton en quittant la D1085

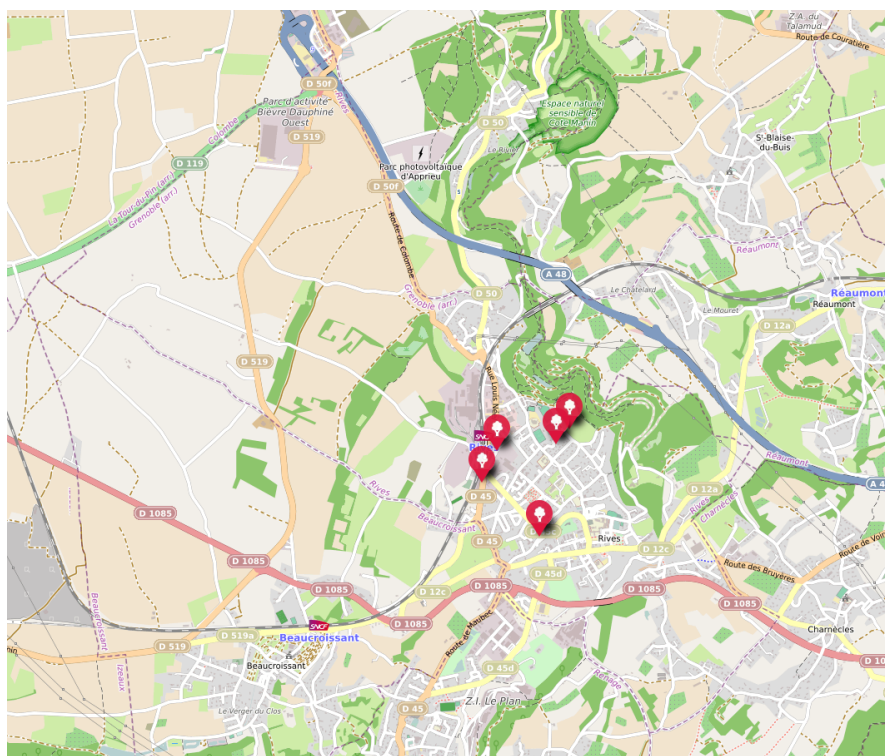
3.3.2. Indiquez un « morceau » de paysage que vous appréciez particulièrement / que vous avez envie de montrer



5 saisies pour ce thème, dont 4 avec commentaires. Les participants ont relevé les **étangs et milieux naturels de la vallée de la Fure** (au Nord), ainsi que des **parcs et espaces verts** (parc du château des murailles, terrain communal au sud de la rue de la République et espace naturel le long de la Fure et de la route de la Liampre).

	Paysage apprécié	Description
1	Etang, forêt et sentiers	Des activités nature à préserver (entretenir, mettre en valeur, respecter)!
2	Espace naturel le long de la Fure et de la route de la Liampre	un espace du patrimoine rivois à préserver et a vocation publique
3	Parc du château des murailles	un patrimoine rivois à préserver et a vocation publique
4	Terrain communal au sud de la rue de la République	terrain communal à préserver en espace public paysagé

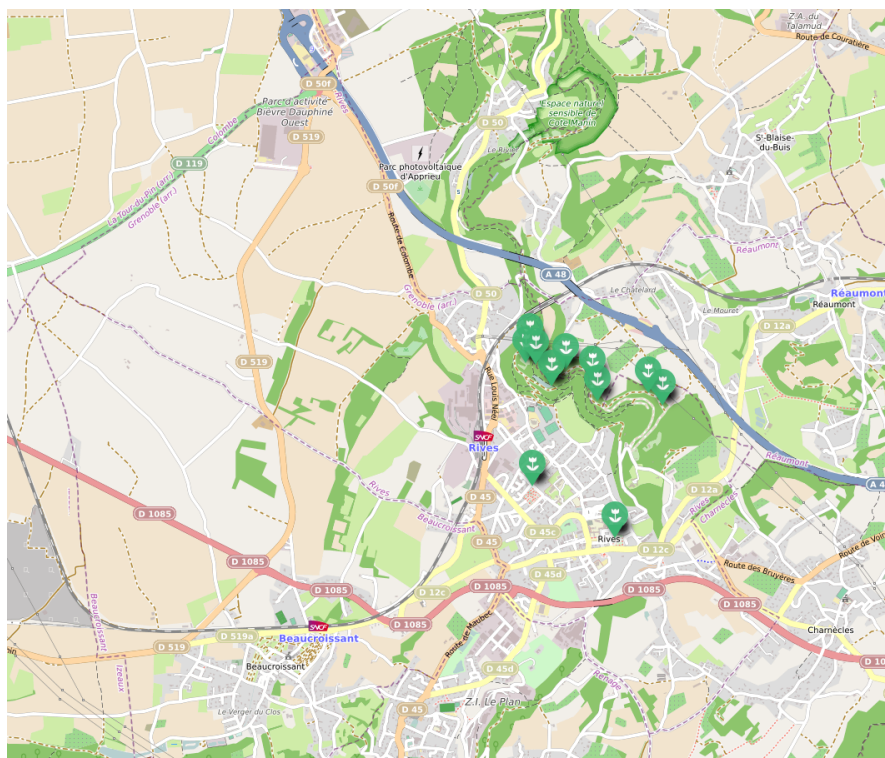
3.3.3. Indiquez un « morceau » de paysage que vous n'appréciez pas



5 saisies ont été réalisées pour ce thème, sans commentaire, ciblant :

- L'espace agricole situé à l'Est des équipements sportifs (terrains de foot et athlétisme)
- Le lotissement situé au Sud des équipements sportifs, entre la rue du Levatel et la rue des Primevères
- Le long de la rue du Vercors : les nouveaux logements ou les bâtiments d'activités
- Les anciens bâtiments d'activités en friche (Ets. Blanc et fils, Charpente menuiserie) le long de l'avenue Charles de Gaulle

3.3.4. Indiquez un espace naturel que vous appréciez particulièrement

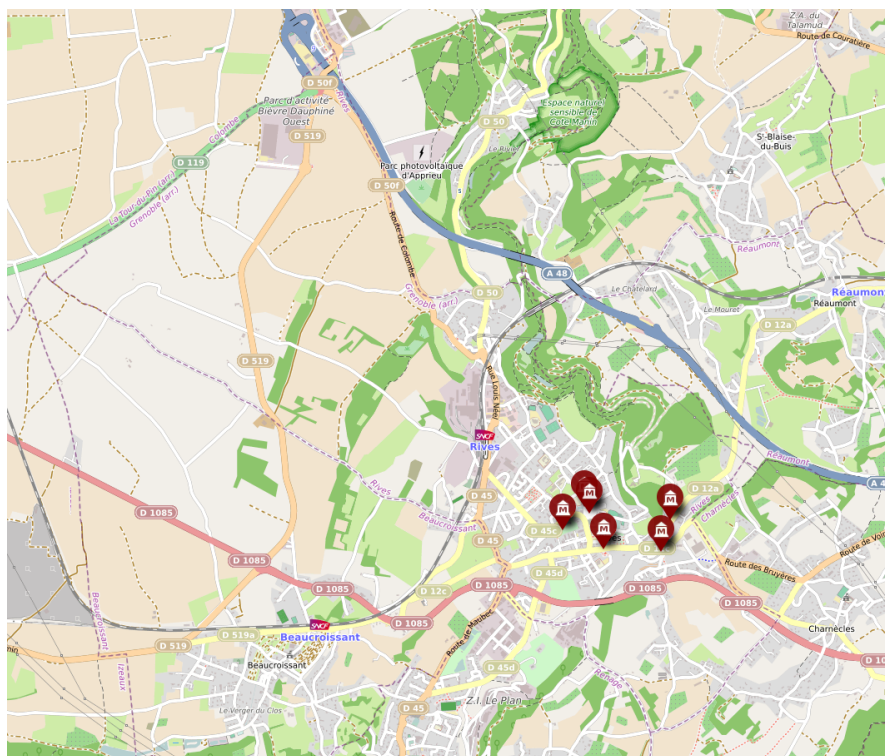


11 saisies pour ce thème, dont 2 avec commentaires. Ont été relevés :

- Le parc de la mairie, le temps des cerises
- Les espaces publics à proximité du cimetière
- Plusieurs sites le long de la Fure, sur la commune de Rives ainsi que sur la commune de Réaumont (3)

	Espace naturel apprécié	Description
1	Parc de la mairie, le temps des cerises	Réaménagement très réussi de cette ancienne maison, en centre-ville et dont le parc a été valorisé pour tous. Bravo.
2	Espaces publics à proximité du cimetière	Superbe. Et très bien entretenu. Il y a de plus en plus de passages, est-ce un souci pour les écosystèmes ?

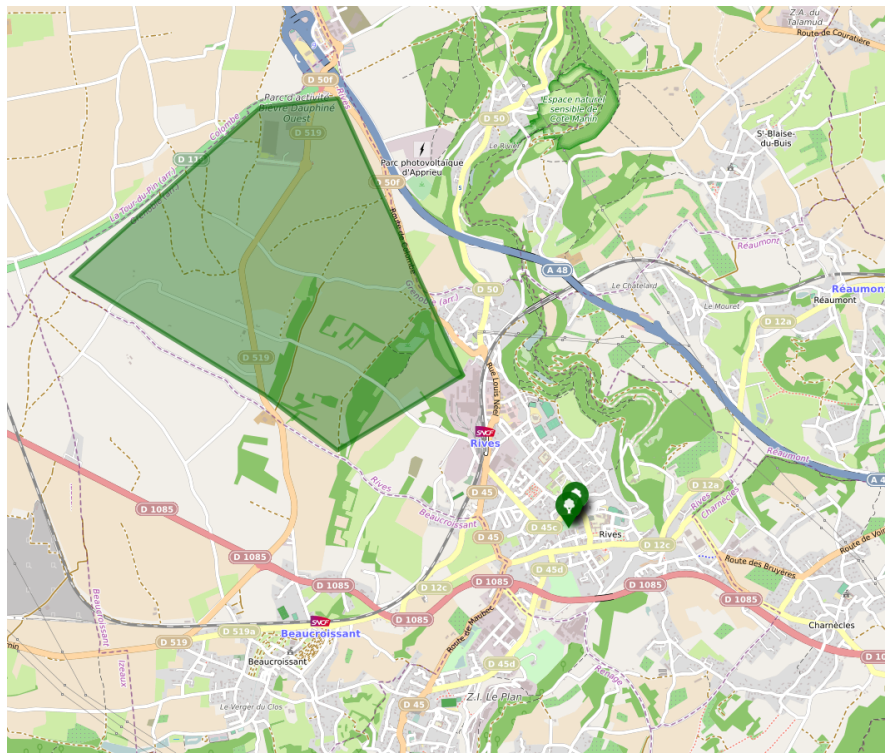
3.3.5. Indiquez un élément de patrimoine bâti représentatif de votre territoire



6 saisies pour ce thème, toutes commentées, concernent essentiellement le patrimoine bâti « reconnu » sur la commune.

	Patrimoine bâti représentatif	Description
1	Eglise	Belle église, dont la visite des vitraux le jour du patrimoine a été très intéressante. Revoir l'organisation du parking pour les cérémonies (mettre une limite de temps avec disque par exemple): enterrements, mariages, baptêmes et messe du dimanche ... comment se garer sinon?
2	Bas Rives	Le Bas Rives a été bien aménagé ces dernières années pour valoriser les maisons anciennes et le pont. A continuer.
	Chapelle	
	Halle	Bilan de la tentative de rénovation: du goudron sur la base des piliers, des colonnes endommagées, des blocs de pierre disparus et remplacés par du goudron bien sûr! De nombreuses villes alentours ont su mettre en valeur ce type de patrimoine sans le dénaturer ...
	L'ancien presbytère	Bâtiment superbe qui mériterait d'être utilisé (office de tourisme rivois, maison du patrimoine rivois...)
	Le château de l'Orgère	A quand les visites ? et à quand la restauration de la grotte, élément incontournable de ce paysage patrimonial ?

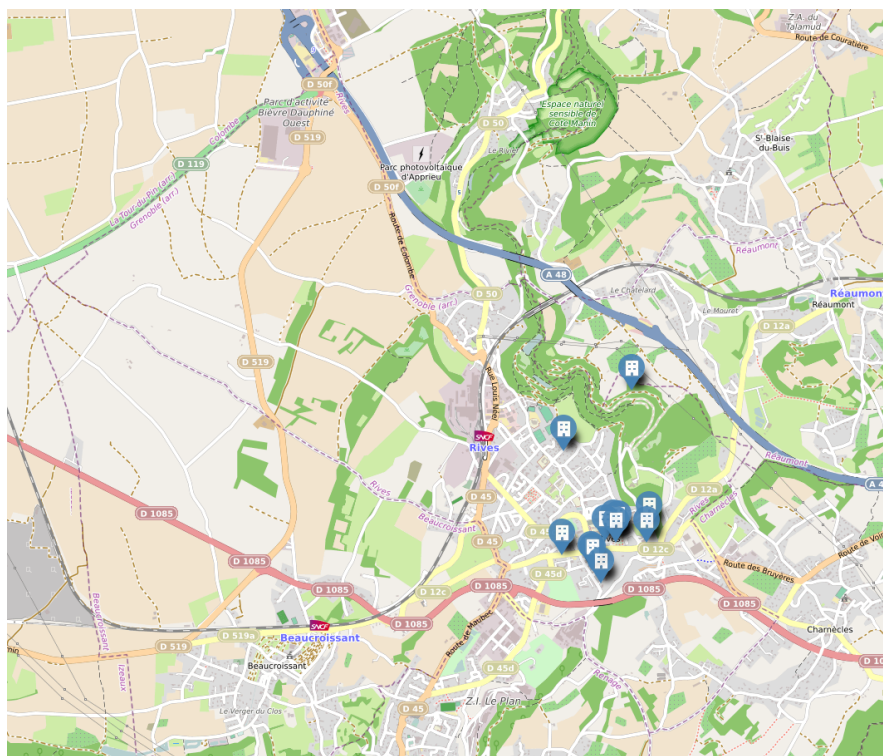
3.3.6. Indiquez un élément de patrimoine végétal représentatif de votre territoire



3 saisies pour ce thème, dont le grand espace de la plaine de Bièvre. Les deux autres saisies concernent le parc de l'Orgère. Malgré le riche patrimoine végétal de parcs et d'arbres remarquables, ceux-ci ne sont pas cités.

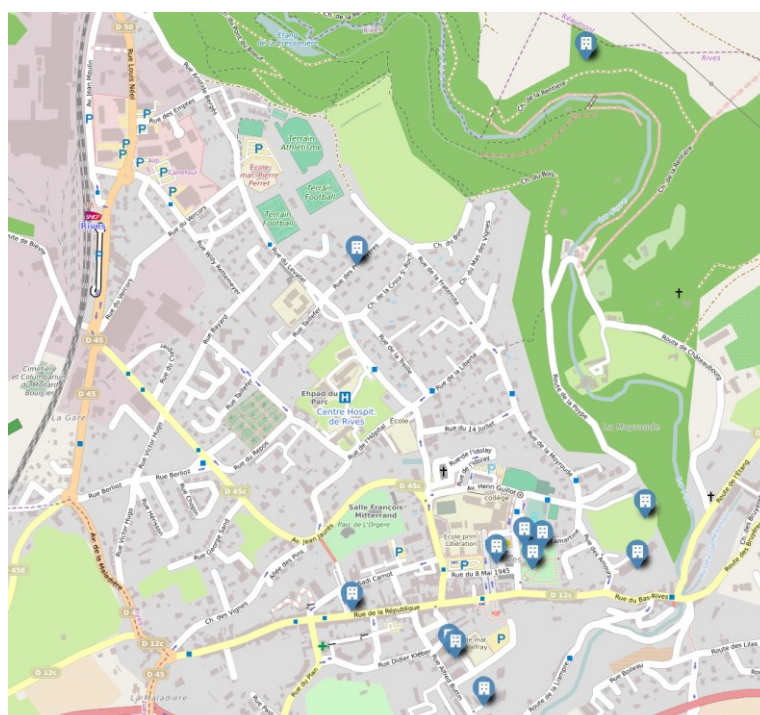
	Patrimoine végétal représentatif	Description
1	Plaine de Bièvre	Le SCoT suggère de développer des zones urbaines tout en protégeant les activités agricoles et forestières. La plaine de Bièvre est un patrimoine naturel et agricole à conserver et valoriser en pensant plus aux enjeux environnementaux qu'à un type de développement économique dicté par le Pays Voironnais.

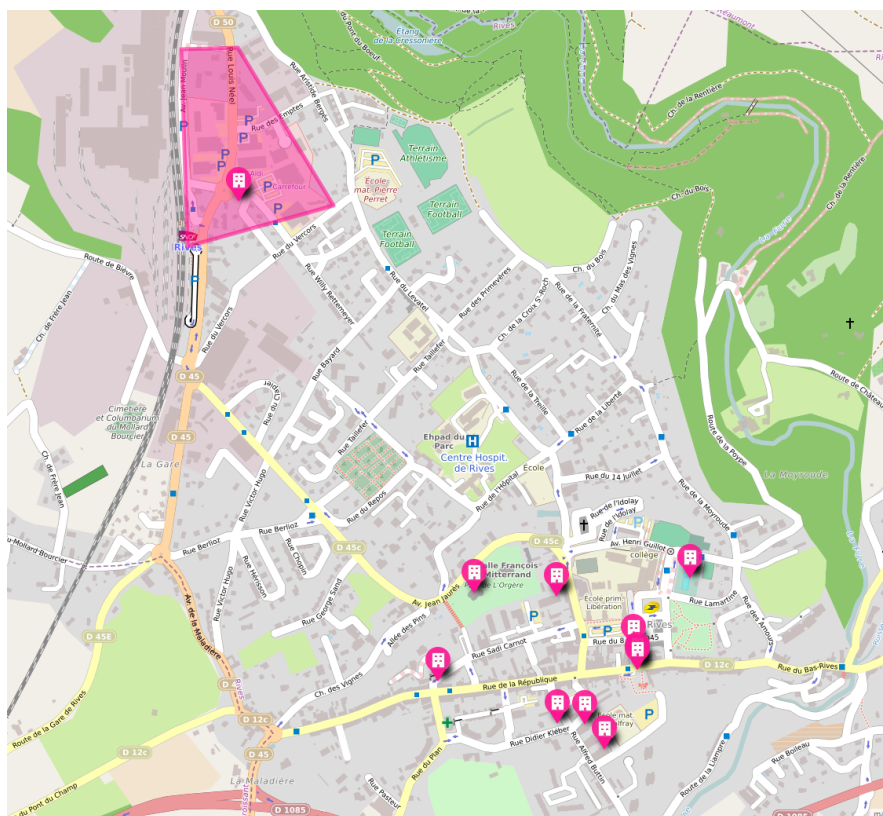
3.3.7. Indiquez un quartier que vous trouvez réussi



12 saisies pour ce thème, dont 2 avec commentaires.

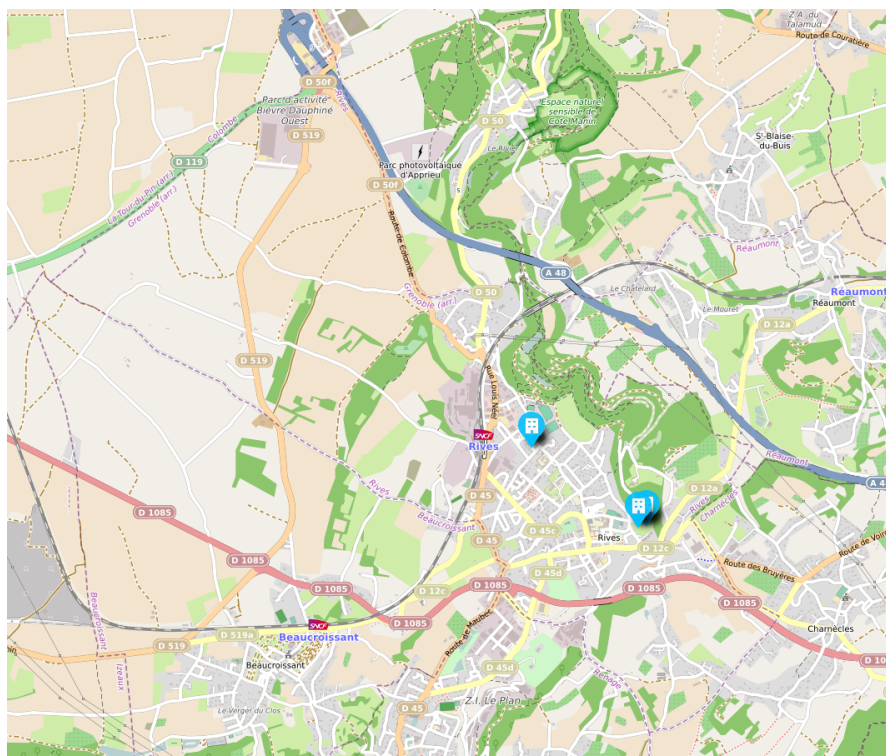
- Rue des Amours : Résidence Gabriel, Résidence Raphaël
- Quartier de la mairie / parc Le Temps des cerises (4 saisies)
- Opération récente impasse de la Chana (2 saisies)
- Lotissement rue des Primevères
- Chemin du Vieux lavoir, rue de la République
- Le Bois de Valfray





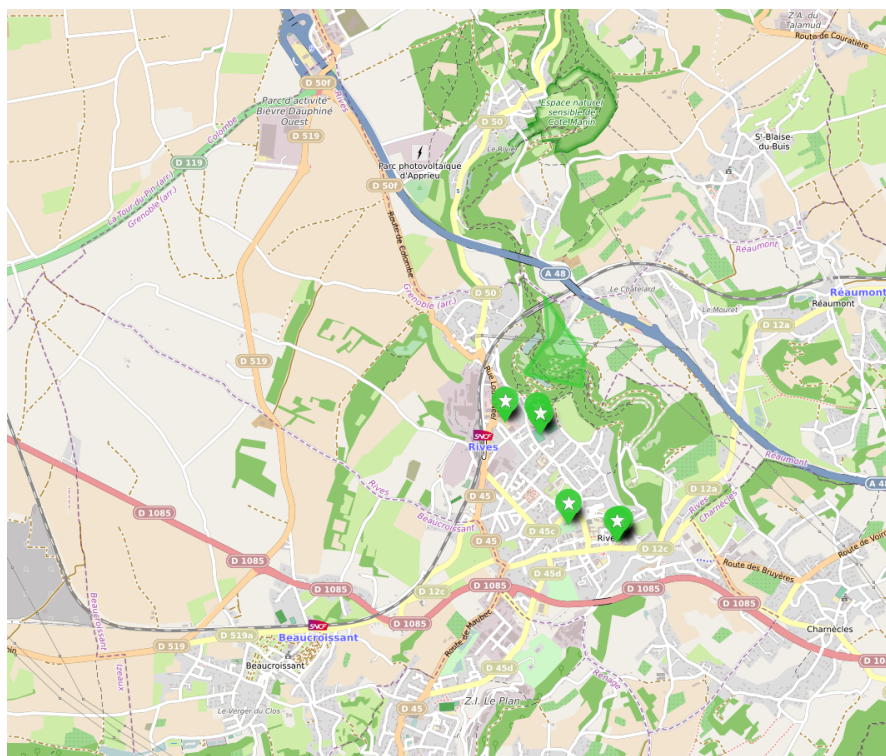
	Quartier non réussi	Description
1	Piscine de Rives	La super piscine de Rives n'est toujours pas en eau cette année.... Or: elle avait des proportions supers pour tous les besoins, une eau fraîche, et des petits carreaux anciens très agréables (enfin une piscine sans plastique!). J'espère que les travaux maintiendront le côté simple et non artificiel de cette piscine de rives.
2	Place Xavier Brochier	Pourquoi ces immenses poubelles en plein centre-ville??? Quel avantage à les placer là ? Quelle sécurité pour la santé publique ? et en plus, dans une des rares places du centre-ville... Cette place serait à aménager, avec des arbres à planter et cafés. Valoriser la fontaine et pas les poubelles. Plantez des arbres et arrêtons d'asphalter nos places des villes svp !
3	Médiathèque	AUCUNE cohérence architecturale de cette (laide) façade de la médiathèque avec la place de la mairie.
4	Quartier de la gare	Trop de construction d'immeubles dans le quartier de la gare
5	Rue Sadi Carnot	Voie à sens unique obligeant de faire un grand détour pour les riverains de Sadi Carnot par la rue de la république et place de libération qui sont déjà bien chargés en circulation
6	Nouvelle résidence en cours de construction	Très bétonné, aucun espace vert, un bunker pas du tout représentatif d'une petite ville comme Rives qui laisse à penser que nous sommes dans une ville dortoir
7	Quartier de la gare	Un quartier anarchique où commerces, industrie, logements privés, locaux publics et entreprises se côtoient dans un ensemble sans unité qui n'assure ni développement économique ni qualité de vie.
8	Rue de la république au niveau des halles	Quel dommage d'avoir mis ces poubelles en face ! Elles gâchent ce quartier pourtant devenu très sympathique avec sa place et ses halles restaurées : mauvaise odeurs, poubelles qui débordent, voitures garées sur le trottoir...
9	Toits réfléchissants	Les toits des nouveaux bâtiments réfléchissent la lumière du soleil vers les bâtiments 15 et 37 imp de la Chana. En résultent un éblouissement permanent et une hausse des températures en plein été.

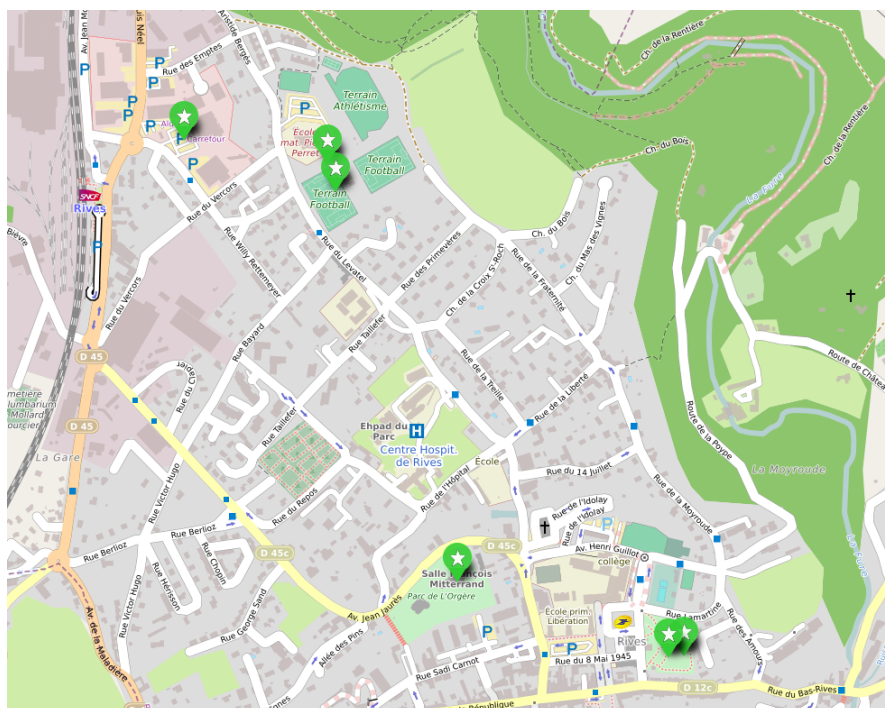
3.3.9. Indiquez un quartier dans lequel vous aimeriez vivre



3 saisies pour ce thème, sans commentaire.

3.3.10. Indiquez un espace public (place, parc, jardin, rue...) de qualité que vous appréciez



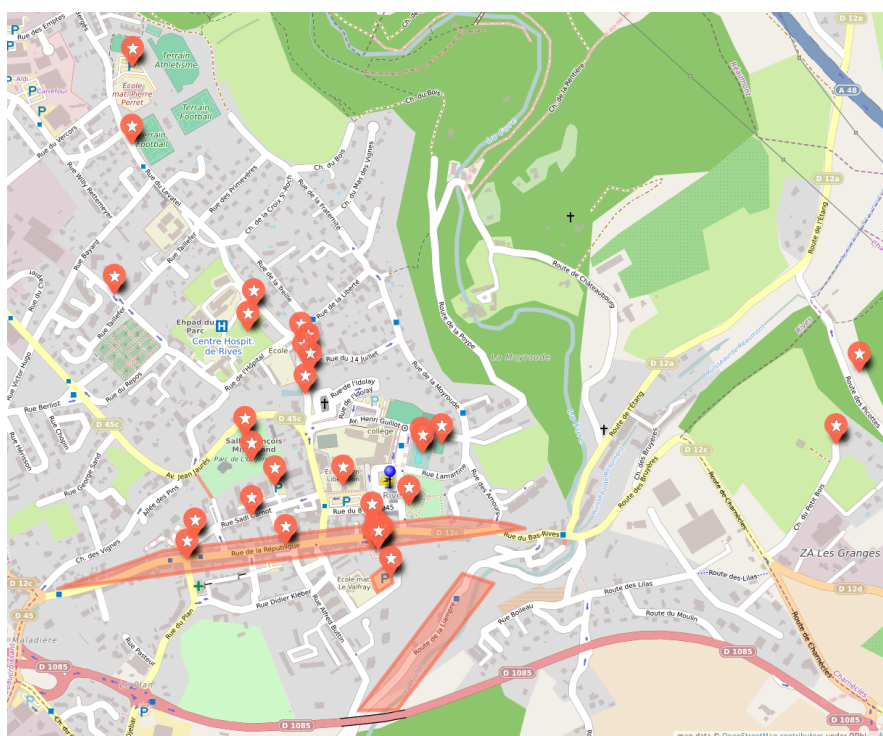
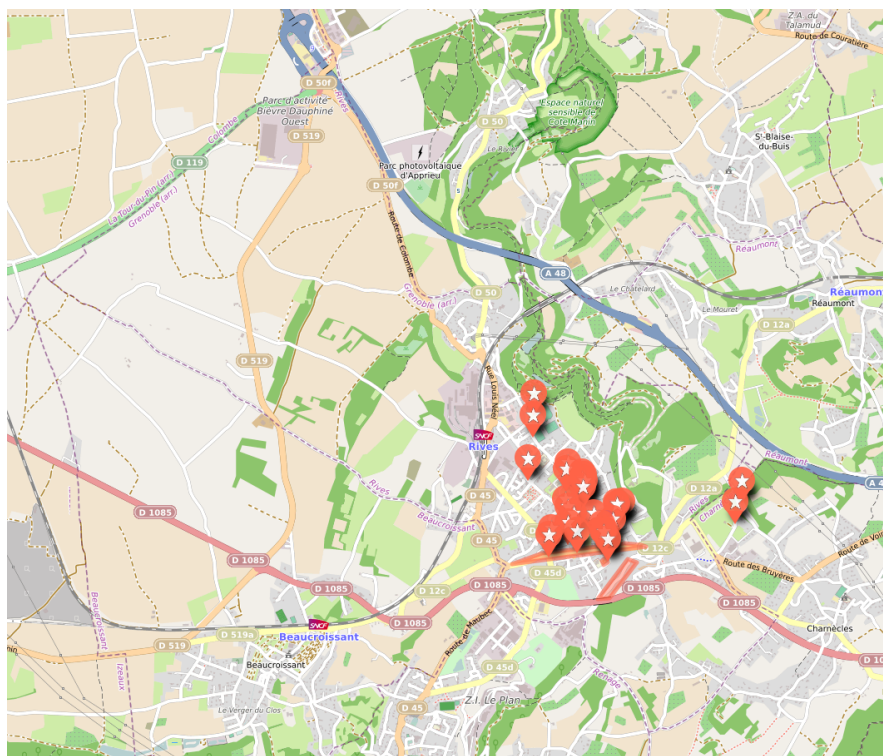


7 saisies pour ce thème, dont 4 avec commentaires. Sont relevés :

- Le Parc de l'Orgère
- Le Parc le temps des cerises
- Le stationnement de Carrefour
- Les équipements sportifs (terrains de foot)
- La zone naturelle autour de l'étang de la Cressonnière le long de la Fure (secteur repéré en partie sur la commune de Réaumont)

	Espace public apprécié	Description
1	Stationnement de Carrefour	Sur le parking de carrefour, ENFIN quelques (rares) places de voitures qui ne sont pas asphaltées! Il faut arrêter de mettre du goudron partout! C'est possible!
2	Parc de l'Orgère	Parc de l'Orgère : Parc calme mais très vivant grâce aux nombreuses activités disponibles. Lieu de rencontre pour les jeunes et les moins jeunes,
3	Parc le temps des cerises	Parc le temps des cerises : très joli, bien entretenu, bien et peu fréquenté
4		La zone naturelle autour de l'étang

3.3.11. Indiquez un espace public qui mériterait d'être amélioré

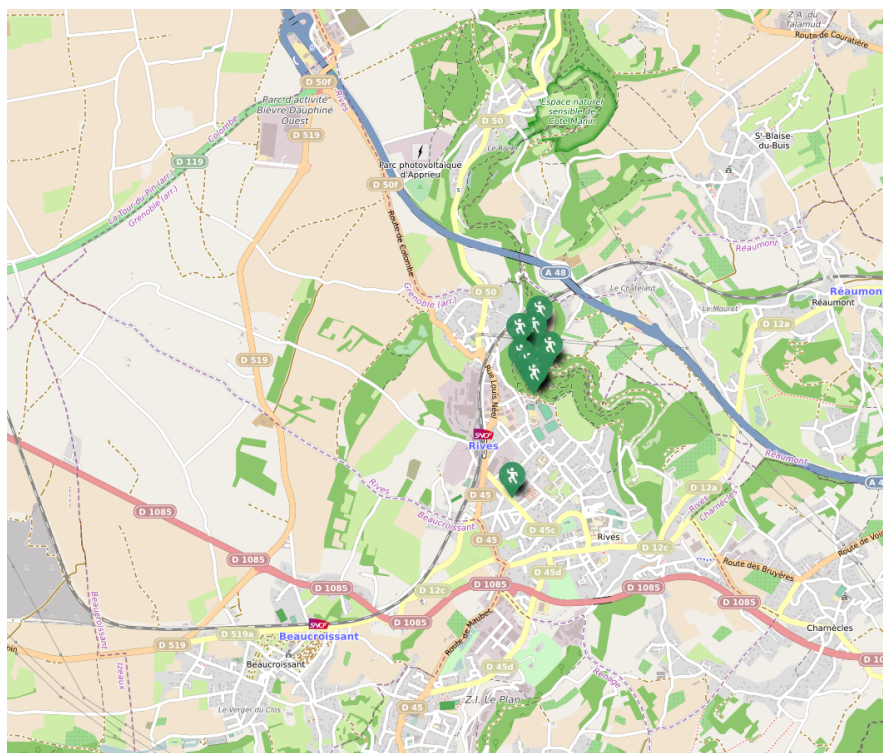


Ce thème a suscité de nombreuses réponses (2 sur la commune de Réaumont), 33 dont 23 avec commentaires. Celles-ci concernent des propositions d'améliorations qualitatives (végétalisation, présence d'eau, intégration des poubelles, valorisation du patrimoine bâti...), d'améliorations fonctionnelles et sécuritaires (sens de circulation, place des piétons, réduction d'emprise de voirie et ralentissement des véhicules...), ainsi que des problématiques d'usages (propreté, déjections animales, bruit...).

	Espace public à améliorer	Description
1	Commune de Réaumont	Passage piéton : Absence du marquage du passage piéton
2	Piscine	Piscine : Nous l'avons bien compris, rénover la piscine coûte cher mais ce lieu doit accueillir des équipements de loisirs, pas d'autres logements!!! Le terrain est beau et tentant pour les investisseurs mais la ville perdrait un attrait certain.
3	Place Xavier Brochier	Enlever les poubelles, remettre des arbres et de l'eau sous forme de fontaine ou autres.
4	Prieuré Saint Vallier	Cet édifice médiéval "de l'an mil" mériterait d'être réhabilité et être affecté à une destination publique qualitative. Ce sera délicat car il est dans le périmètre de protection rapprochée du captage du Bournet et soumis à des prescriptions restrictives sévères !
5	Abords de la médiathèque	La médiathèque mériterait d'être embellie. Quelle dommage d'avoir raté ce bâtiment situé au cœur des deux grandes et belles places de Rives.
6	Abords de la Poste	Boîte aux lettres - Dépose rapide. Pas pratique de déposer une lettre en voiture, en particulier à l'heure des sorties du collège.
7	Place Xavier Brochier	Planter des arbres! Enlever l'asphalte. Retrouver une vraie place agréable et fraîche autour de la fontaine. Et enlever ces poubelles encombrantes (et au niveau de l'hygiène... j'ose pas imaginer...).
8	Rue de la République	Pb de circulation... comment revenir à droite à part faire toute la rue de la République et les dos d'âne?
9	Rue Sadi Carnot	Stop imposé à une route principale pour une sortie privée d'un parking d'une résidence privée.... ce n'est pas normal. Ce stop n'a aucune raison d'être sur la route principale: le placer sur la sortie du parking de la résidence.
10	Stationnement de l'école maternelle Pierre Perret	la végétalisation de ce parking serait appréciable du point de vue paysager et environnemental et apporterait de l'ombre
11	Rue Igor Stravinski	Faire en sorte que le passage piéton soit uniquement réservé aux piétons et ne soient pas pour des places de stationnement. Les piétons et scolaire qui se rendent au centre social MJC salle des fêtes au parc qui traverse la ville par ce chemin n'ont aucun passage sécurisé c'est très dangereux
12	Rue Sadi Carnot	Inverser le sens de circulation que l'on puisse sortir par la caisse d'épargne. Les deux stop ne sont pas respectées n'ont aucun sens sur une rue complètement droite
13	Montée de l'Eglise	ancien lavoir à entretenir et nettoyer
14	Avenue de Chamrousse	L'avenue de Chamrousse est trop large, des stationnements pourraient ralentir les véhicules qui y passent d'autant plus qu'il y a beaucoup d'enfants qui naviguent dans le secteur.
15	Parc de l'Orgère	Parc interdit aux chiens mais plein de propriétaires les amènent quand même. Pelouse pas très clean (tessons de bouteilles notamment)
16	Parc de l'Orgère	Pourquoi tant de voitures à l'intérieur d'un lieu normalement destiné aux piétons, à la détente! Il y a pourtant un parking à l'extérieur. Parc à revégétaliser, grotte à aménager.
17	Passage de la Boissellerie	Lieu de passage pratique mais toujours sale et rarement nettoyé.
18	Boulodrome	Boulodrome : Cet édifice est une verrue hideuse qui défigure ce quartier du prieuré médiéval Sain Vallier. C'est aussi une énorme passoire thermique ruineuse en chauffage (gaz) pour la commune....et non isolable !
19	Place Xavier Brochier	A aménager pour l'été : fontaine ? glacier pour l'été, + d'ombre
20	Parking "du Boulodrome" & PPC Bournet	Parking "du Boulodrome" & PPC Bournet (P. Rapproché) : Domaine des déjections animales récurrentes
21	Parking Valfray	Acoustique, nuisances sonores : Le parking Valfray bien qu'utile est un lieu bruyant le soir et même en journée l'été avec des courses de scooter, de la musique forte et parfois des disputes, sans respect pour les riverains. Tout s'entend à cause d'une acoustique due à la géographie du lieu
22	Route de la Liampre	préservation et mise en valeur des espaces naturels et patrimoine : Espace idéal pour une promenade alliant nature et histoire de Rives. Cependant, les bords de route ne sont aménagés ni pour les piétons ni pour les vélos (problèmes de sécurité, problème d'entretien des bordures).
23	Rue de la République	Rue de la République : Harmoniser logements, commerces et mobilité de chacun.

	Espace public à améliorer	Description
24	Secteur des équipements sportifs (terrain de foot)	
25	Parc le temps des cerises	
26	Abords du Centre Hospitalier	
27	Abords de l'école primaire Libération	

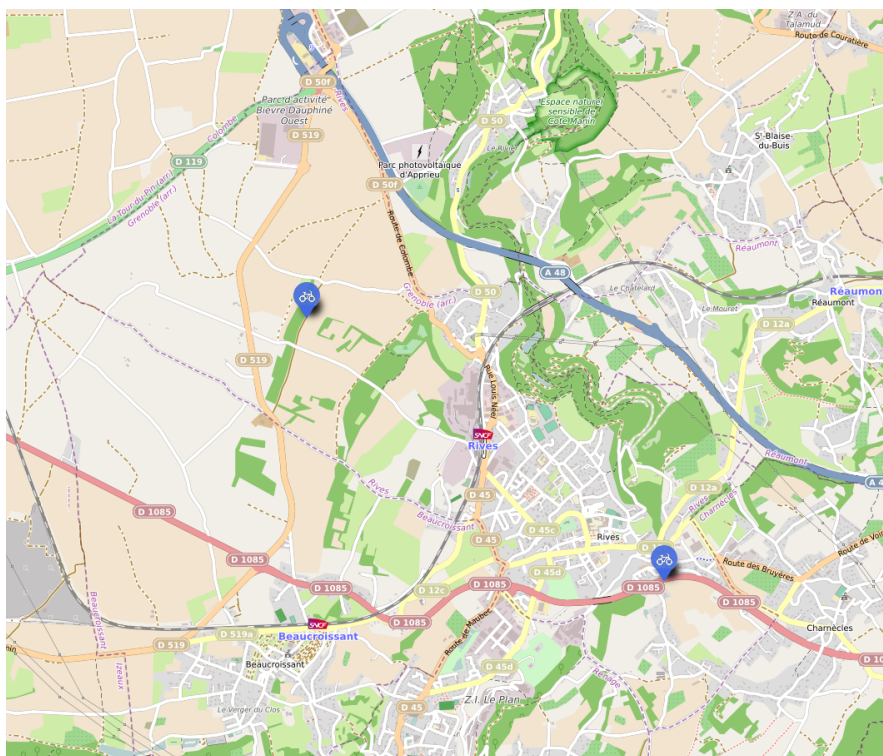
3.3.12. Indiquez un parcours particulièrement agréable à pied



9 saisies pour ce thème, dont :

- 1 qui identifie un parcours entre la rue du Taillefer et l'Avenue Jean Jaurès et
- L'ensemble des autres localisées en bords de la Fure, autour des étangs de Cressonnière.

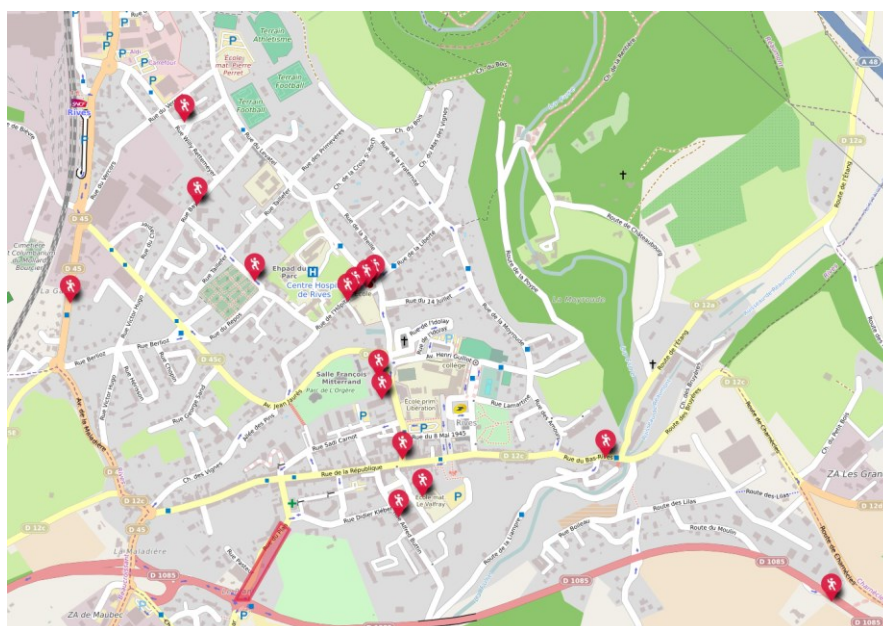
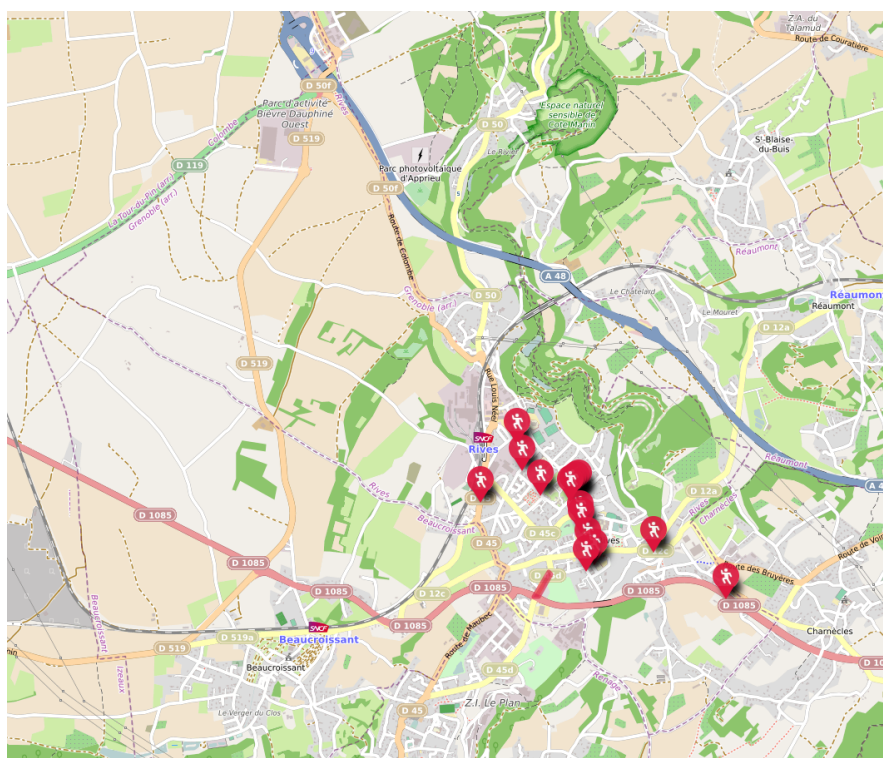
3.3.13. Indiquez un parcours particulièrement agréable à vélo



2 saisies pour ce thème :

- Le chemin du Loup dans la plaine de Bièvre
- Le passage sous la RD1085 permettant de joindre le quartier de Bois Vert au centre de Rives (jugé « très pratique »).

3.3.14. Indiquez des points, des parcours critiques à pied

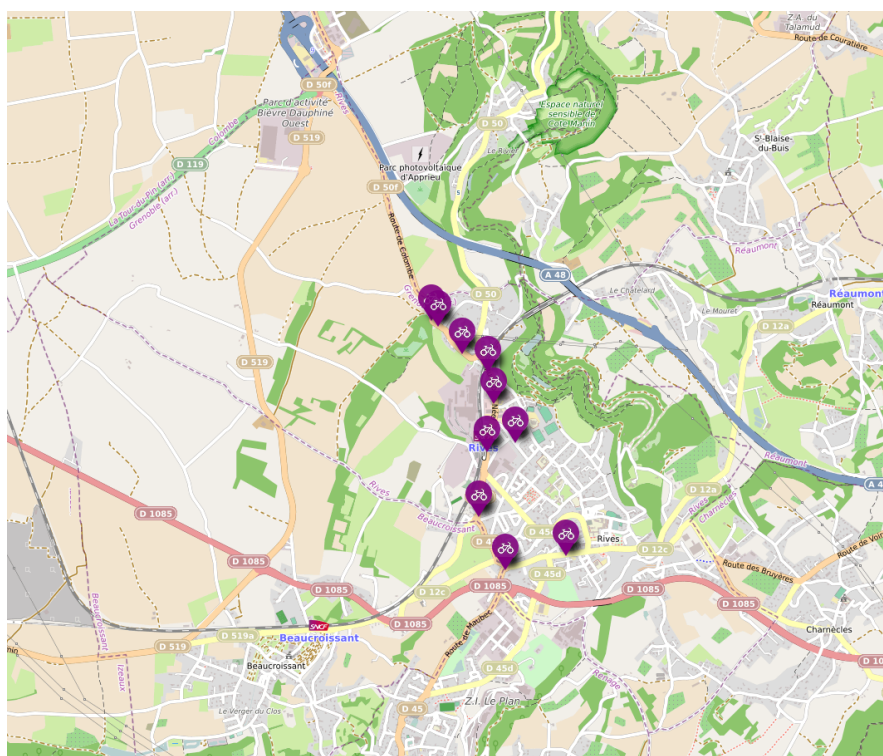


17 saisies pour ce thème, dont 12 avec commentaires.

	Parcours piéton critique	Description
1	Ecole maternelle Le Valfray	Aucun trottoir pour unique passage pédestre : danger mortel
2	Avenue Charles De Gaulle	Pas de trottoir sur cette rue où la limite de vitesse des véhicules n'est pas respectée
3	Descente de la rue Alfred Buttin	La petite descente de la rue Alfred Buttin est trop propice aux accélérations. Mériterait un second ralentisseur.

	Parcours piéton critique	Description
4	Avenue Jean Jaurès à l'ouest du gymnase du SIS (?)	Pas de trottoir pour les piétons car les voitures s'y garent
5	Rue de l'hôpital	DANGER POUR LES PIETONS
6	Rue de l'hôpital	DANGER POUR LES PIETONS
7	Rue du Bas Rives	Pas de trottoir sur la partie gauche de la rue en direction du centre-ville. Léger virage : peu de visibilité.
8	Carrefour de l'Avenue Jean Jaurès et de la Rue de la République	Trop étroit pour piétons : Carrefour dangereux pour les piétons, mauvaise visibilité pour traverser, trottoir trop étroit, obligé de marcher sur la route pour croiser d'autres personnes
9		Hyper dangereux : Pas de trottoir, beaucoup de lycéens et d'utilisateurs des bus Translése passent par cette rue. les gens qui viennent de la nationale arrivent très vite.
10	RD1085 en entrée de Rives depuis Charnècles	Aucun trottoir pour unique passage pédestre : danger mortel. Cette zone représente un danger mortel pour les piétons car la route est déjà étroite pour deux voitures alors qu'il n'y a pas de trottoirs ! Or, il s'agit de l'unique possibilité piétonne de rejoindre le centre de Rives lorsque nous sommes des Rivois de l'autre côté de la nationale ! La seule solution réaliste me paraît être la suivante : rendre cette route à sens unique, ce qui créera l'espace pour un trottoir.
11	A l'arrière de la Maison paroissiale	Aucun trottoir : danger mortel
12	Avenue de Chamrousse Rue Bayard	Pas de trottoir

3.3.15. Indiquez des points, des parcours critiques à vélo

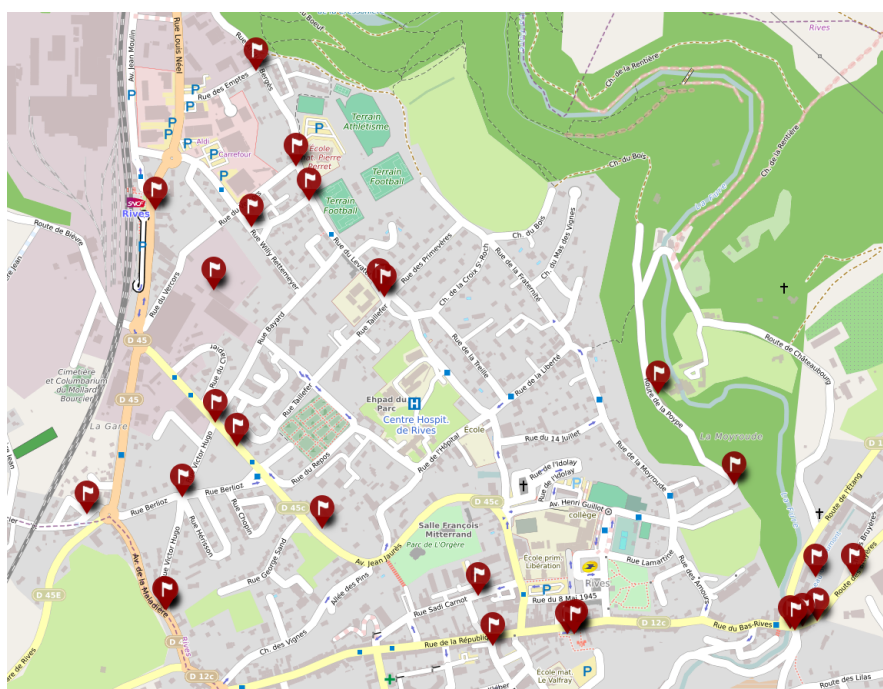
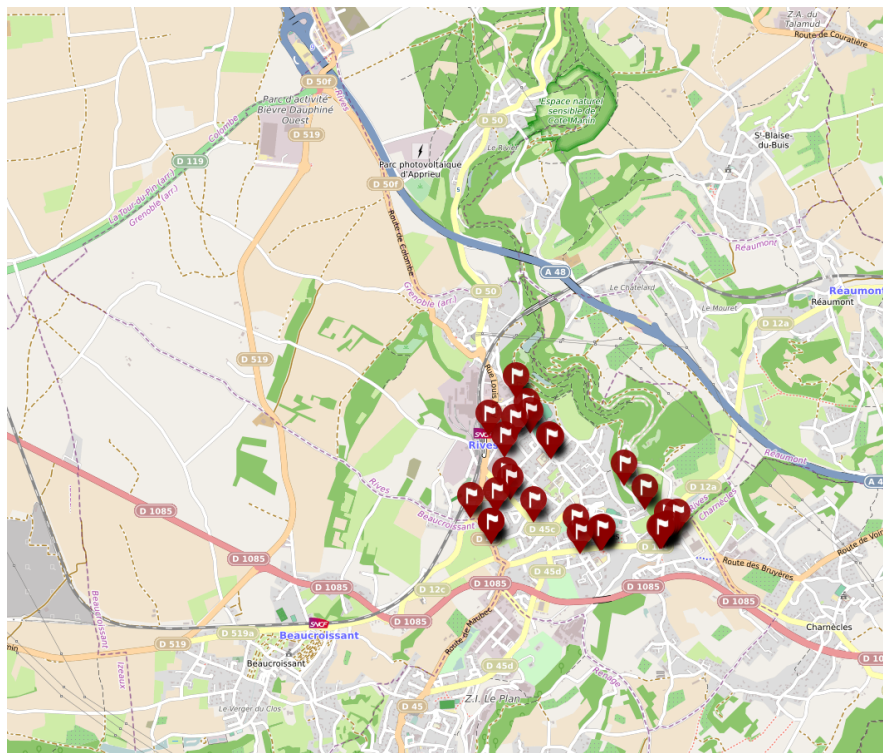


10 saisies pour ce thème, un seul commentaire.

La localisation des parcours critiques concerne : la route de Colombe dans Rives, et à la sortie de Courbatière, la rue Louis Néel, l'Avenue Charles de Gaulle, le rondpoint du carrefour de l'Europe, la rue de la République, la rue Willy Rettemeyer.

	Parcours vélo critique	Description
1	Virage sur la route de Colombe à la sortie de Courbatière	Virage particulièrement dangereux à vélo : à sécuriser

3.3.16. Indiquez des points, des parcours critiques en voiture



27 saisies pour ce thème, dont 11 avec commentaires.

Les parcours sont tous situés dans la partie centrale de Rives.

Les rues ou routes concernées :

- La route des Bruyères,
- La rue du Bas Rives,
- La Place Xavier Brochier,
- La rue Alfred Buttin à hauteur de l'impasse du même nom,
- La rue du Levatel,
- La rue Willy Rettemyer,
- L'Avenue Charles de Gaulle,
- Avenue Jean Jaurès,
- La rue Victor Hugo,
- Rue du Bas Rives

Plusieurs carrefours sont cités :

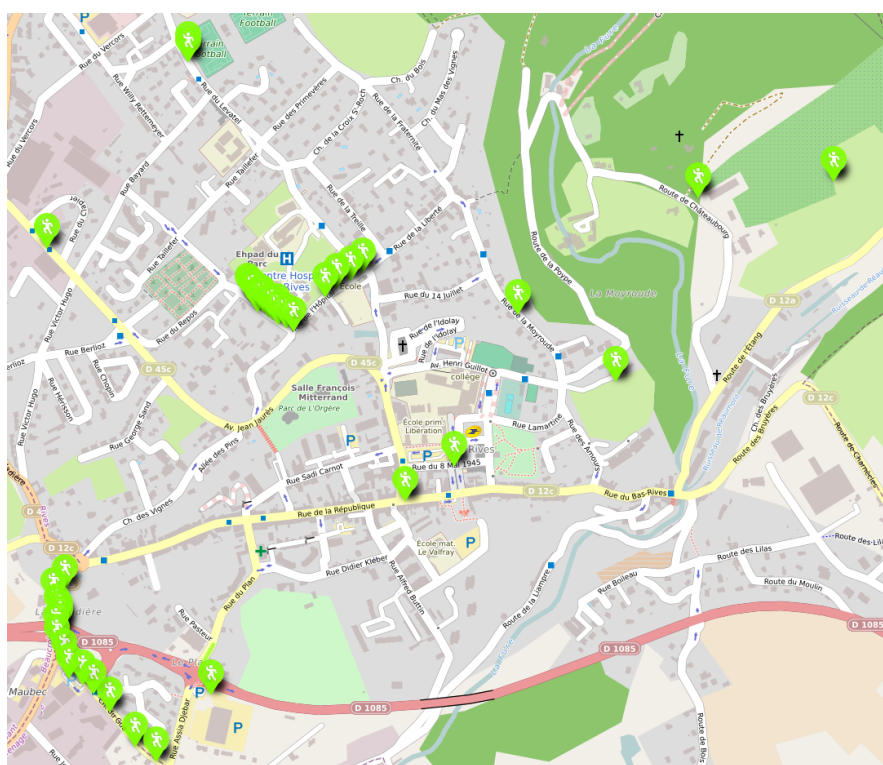
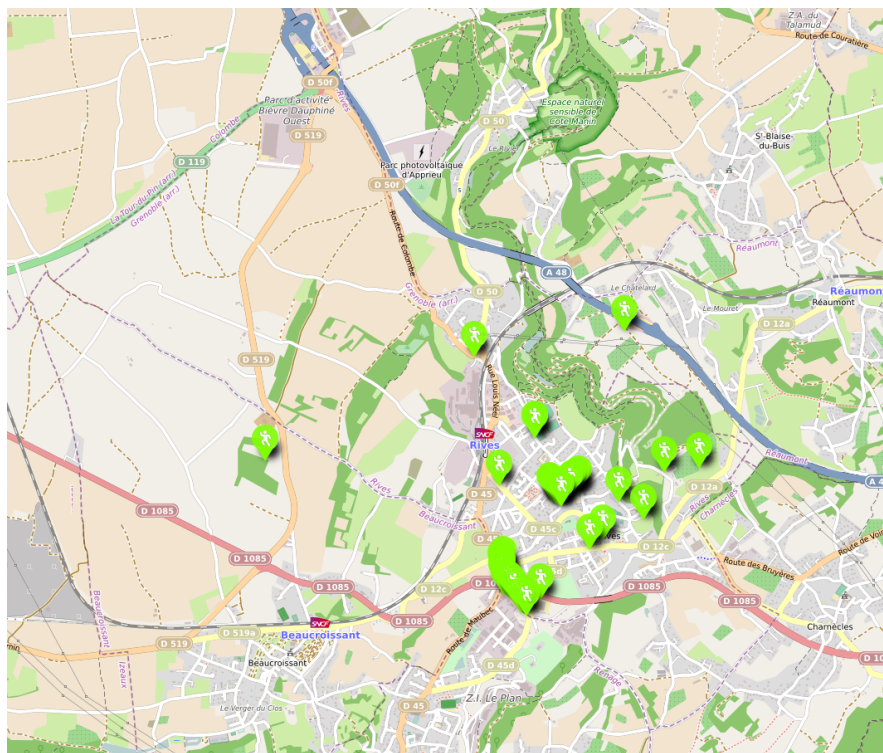
- Celui des Rues V. Hugo – Berlioz
- Celui de la rue Victor Hugo avec l'Avenue de la Maladière

Le débouché de la rue de la Gélinière et de la route du Mollard Bourcier / de la Route des Trois Fontaines avec la rue du Bas Rives

Un Stop au débouché de la rue Igor Stravinski sur la rue Sadi Carnot.

	Parcours critique en voiture	Description
1	Avenue Charles de Gaulle	Pas de respect de la vitesse limitée à 30km
2	Ecole primaire Victor Hugo	Dépose minute mal conçue. Les enfant doivent couper la voie de circulation en descendant de la voiture. Obligation des voitures de manœuvrer bloquant la circulation.
3	Carrefour des rues Berlioz et Victor Hugo, V. Hugo et Avenue Jean Jaurès	Vitesse trop élevée et mauvaise visibilité
4	Carrefours Rues V. Hugo – H. Berlioz et V. Hugo et Avenue Jean Jaurès	Vitesse trop élevée et mauvaise visibilité
5	Route des Bruyères	Peu de visibilité dans le sens de la descente
6	A l'arrière des immeubles du Bas Rives le long du ruisseau du Réaumont	plusieurs stationnements sans autorisation
7	Route de la Poype	Virage dangereux pour les voitures, et encore plus pour les rares piétons et cyclistes qui osent s'y aventurer.
8	Parking Crédit Agricole à hauteur de la rue Alfred Buttin	Places de parking qui sont dans un très mauvais état ! Avec des trous, cela fait vraiment ville peu entretenue.
9	Stop de la rue Igor Stravinski au carrefour de la rue Sadi Carnot	Stop peu respecté, Voitures roulant à vive allure (surtout la nuit, et valable pour la rue de la république / avenue Jean Jaurès également)
10	Chemin des vignes avant le parking le long de la copropriété domaine des Vignes	Possibilité d'une chicane pour réduire la vitesse et les risque d'accidents
11	Avenue Jean Jaurès	Vitesse et nuisance sonore : Nuisances sonores des véhicules dans le sens de la montée. Créer un aménagement pour réduire la vitesse (dos d'âne, chicane, ...)

3.3.17. Indiquez les cheminements piétonniers, continuités piétonnières à créer



47 saisies pour ce thème, dont 9 avec commentaires.

Les continuités à aménager :

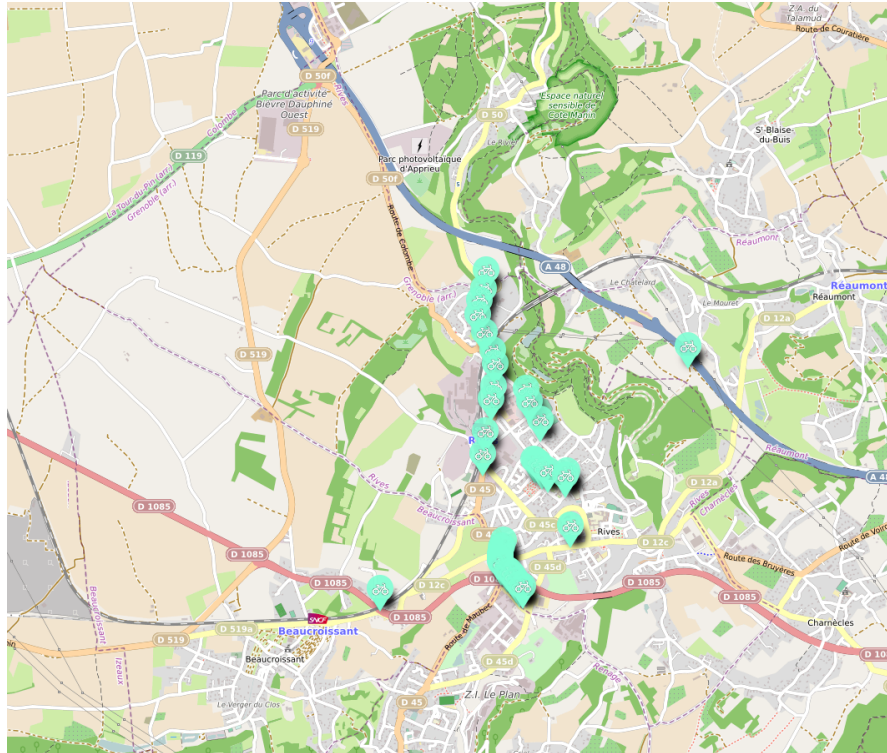
- La rue du Repos jusqu'à la rue de l'hôpital et la rue de l'hôpital

- La rue du Levatel au niveau des équipements sportifs
- Le quartier de la Moyroude (projet de constructions en cours)
- L'avenue J. Jaurès à hauteur de la rue du Clapier
- Le chemin du Gua et la route de Maubec en limite avec Renage et Beaucroissant : manque de portions de trottoirs
- La traversée pour les PMR, poussettes de la RD 1085

Est signalé un problème de passage piétons Rue de la République.

	Parcours piéton à créer	Description
1	Route de Colombe à la sortie du rond-point avec la route Louis Néel	Traversée piétonne dangereuse. Les véhicules respectent peu les limitations de vitesse
2	Quartier de La Moyroude (secteur de l'OAP)	Il faut aménager cette zone à proximité du collège
3	RD 1085 au Plan : passage sous RD1085	Impraticabilité pour personnes à mobilité réduite. L'unique point de passage pédestre aux Rivois souhaitant rejoindre le centre à pied comprend un passage souterrain impraticable aux personnes à mobilité réduite. Personnes âgées, fauteuils roulants, poussettes sont exclus du centre-ville de leur commune ou doivent s'y rendre en voiture, quand bien même ils habiteraient à 4' à pieds de toutes commodités ! D'autant plus dans un contexte où l'on souhaite favoriser les déplacements non polluants pour préserver notre planète. Du côté du garage Renault, il y a de la place pour aménager une rampe en plus des escaliers existants. Du côté de Rives centre, je laisse les ingénieurs proposer des solutions.
4	Rue de la Moyroude	Rien pour les piétons.
5	Rue de la République à hauteur de Square Habitat	Passage piétons pas clair : panneau "passage piéton" seulement dans un sens (devant Diamantika) on se sait pas si on peut traverser ou pas et les voitures non plus. Auquel cas un passage clairement indiqué serait utile
6	Rue du Repos	Rue dangereuse pour les piétons. Pas de trottoirs. Si deux voitures se croisent, pas de place pour les piétons
7	Rue du 8 mai 1945 à hauteur de la médiathèque	Trottoir non matérialisé devant la médiathèque : Pas de trottoir visible devant la médiathèque, dangereux pour les enfants
8	Chemin du Gua – Rue de Maubec	Manque de portions de trottoir : Il manque des trottoirs pour se rendre à Renage à pied. Il faut marcher sur la route et cela est dangereux car beaucoup de circulation rapide
9	Rue du Plan	Pas de trottoir pour se rendre à l'arrêt de bus "le Plan" ou à Renage à pied. Dangereux car peu de visibilité et les voitures vont vite malgré le panneau

3.3.18. Indiquez des parcours cyclables à créer



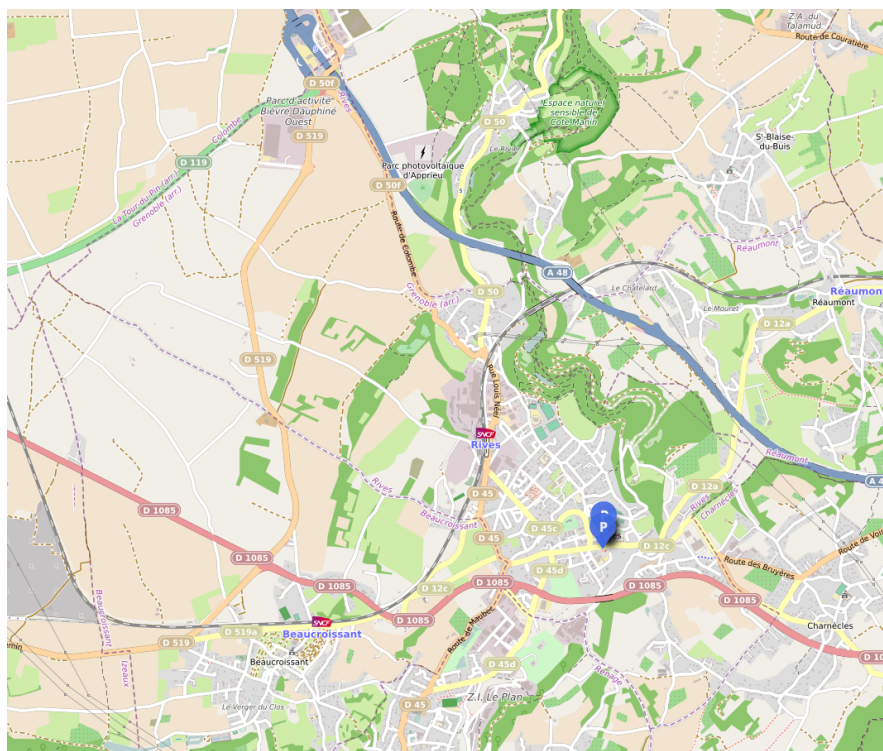
36 saisies pour ce thème, dont 3 avec commentaires.

Liaisons à créer qui ont été cartographiées :

- Avenue de Chamrousse – rue de l'Hôpital
- Avenue Charles de Gaulle – Avenue Louis Néel – Rue Montgolfier jusqu'à Apprieu
- Rue Aristide Bergès – Rue du Levatel qui desservent l'école maternelle Pierre Perret et les terrains de sports
- Le chemin du Gua – Route de Maubec jusqu'au carrefour de l'Europe
- Rue de la République

	Parcours cyclables à créer	Description
1	Liaison Rives-Beaucroissant	Liaison à créer pour les vélos pour la traversée de la RD 1085
2	Entre la gare et le centre-ville	Créer une piste cyclable sécurisée entre la gare et le centre-ville
3	Avenue de CHAMROUSSE	Avenue de CHAMROUSSE

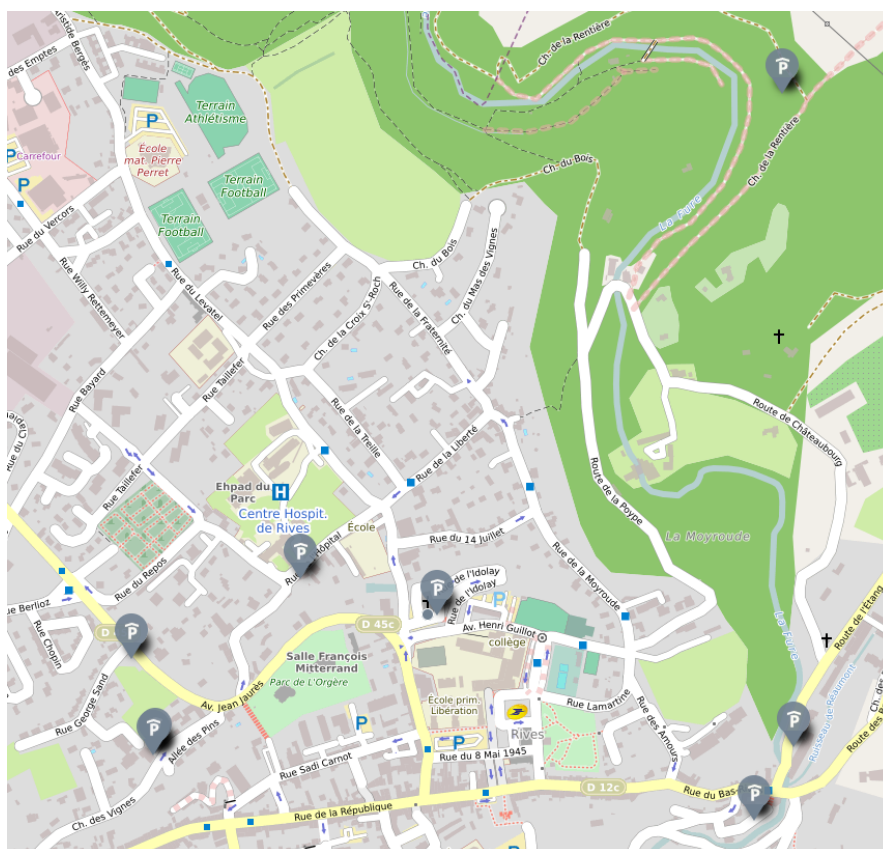
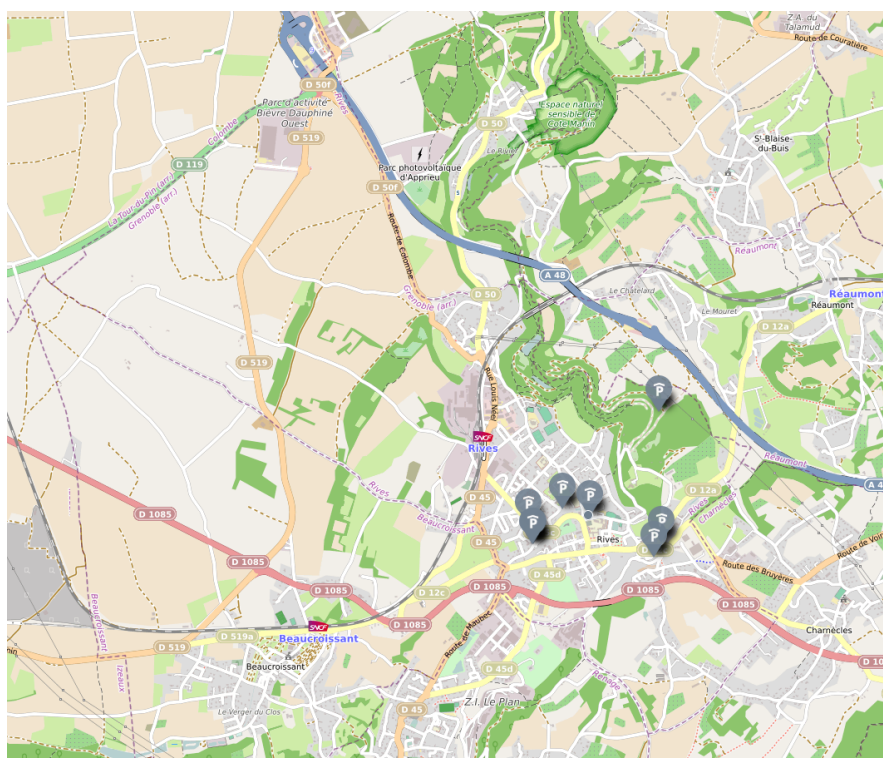
3.3.19. Indiquez des endroits où développer le stationnement vélo



2 saisies pour ce thème,

- Une Place Xavier Brochier
- Une autre Place de la Libération à proximité de la mairie.

3.3.20. Indiquez des endroits où développer le stationnement voiture



8 saisies pour ce thème. 3 commentaires.

